



**PRÉFET
DU CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des Territoires**

Portraits du Cher

Synthèse

Table des matières

Gouvernance et organisation territoriale.....	3
La planification territoriale.....	6
Agriculture.....	8
Équipements et services au public.....	10
Chasse et pêche.....	12
1 – La chasse.....	12
2 – La pêche.....	13
Éducation – Formation.....	14
Le parc de logements et les structures d’hébergement.....	16
Le tourisme.....	18
Risques.....	20
Emploi – Population active.....	22
Population et ménages.....	24
1. La population.....	24
2. Les ménages.....	25
Communications électroniques.....	27
Économie.....	28
1 – Les caractéristiques des entreprises et des établissements.....	28
2 – Le tissu économique (<i>secteur marchand</i>).....	29
Énergies renouvelables.....	31
Transports et déplacements.....	33
La forêt et la filière bois.....	35
La ressource en eau.....	37



Gouvernance et organisation territoriale

Nombre de communes	287
Nombre de cantons	19
Nombre d'EPCI¹ à fiscalité propre au 1^{er} janvier 2021	1 communauté d'agglomération 15 communautés de communes 2 communautés de communes inter-départementales
Nombre de pays	3 pays
Nombre de pôles d'équilibre territorial et rural (PETR)	1 PETR Centre Cher (ancien SIRDAB)

Source : INSEE

Les cantons

Depuis le dernier renouvellement général des assemblées départementales, le Cher est composé de dix-neuf cantons².

La commune de Bourges est partagée en quatre cantons.

La commune de Vierzon est partagée entre deux cantons :

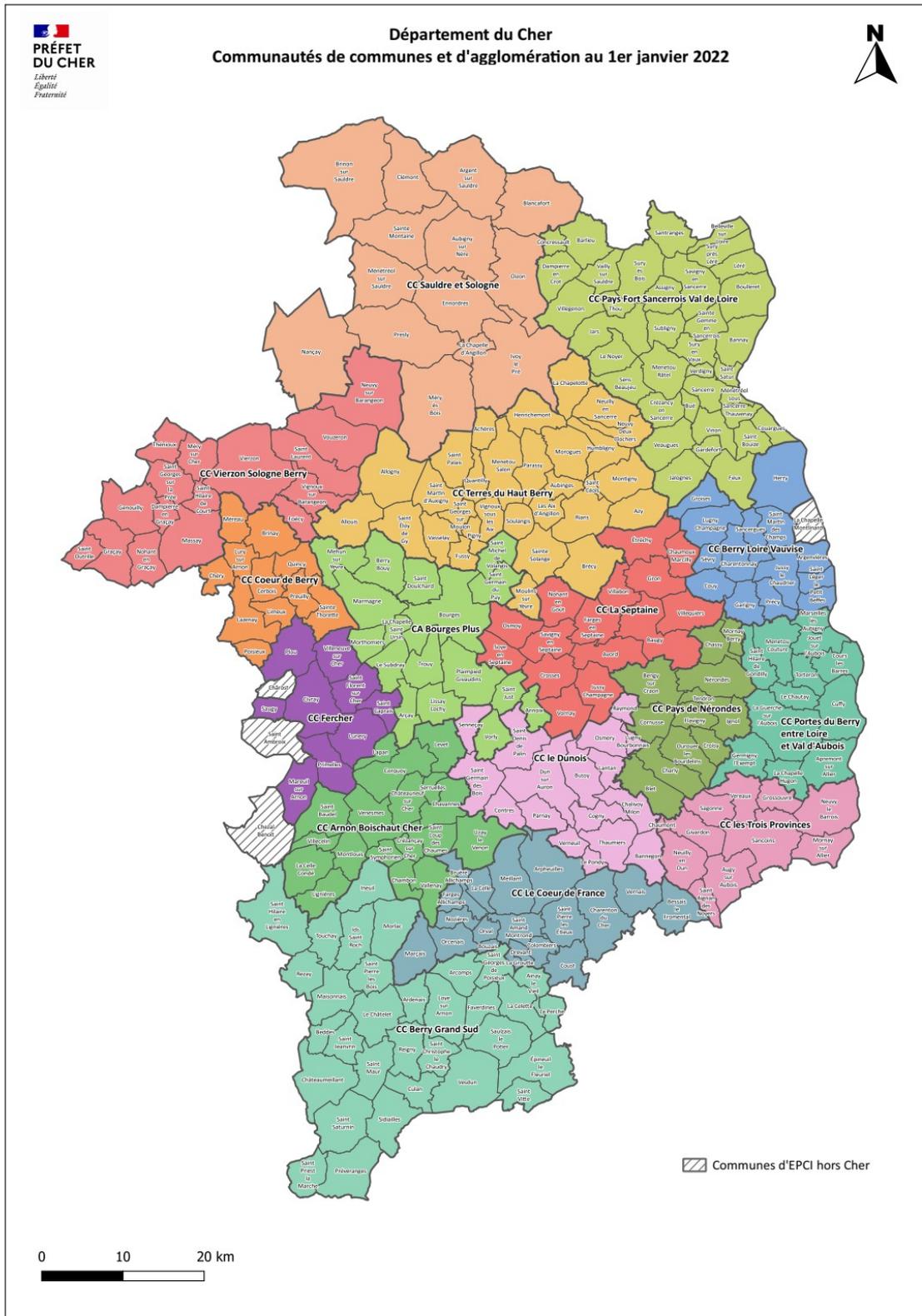
- Vierzon 1, composé d'une partie du territoire communal,
- Vierzon 2, composé du reste du territoire communal et des communes de Dampierre-en-Graçay, Genouilly, Graçay, Méry-sur-Cher, Nohant-en-Graçay, Saint-Georges-sur-la-Prée, Saint-Hilaire-de-Court, Saint-Outrille et Thénieux.



1 Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) sont des regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de « projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité ». Ils sont soumis à des règles communes, homogènes et comparables à celles de collectivités locales. Les communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes, syndicats d'agglomération nouvelle, syndicats de communes sont des EPCI (INSEE).

2 Décret n° 2014-206 du 21 février 2014 portant délimitation des cantons dans le département du Cher.

Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)

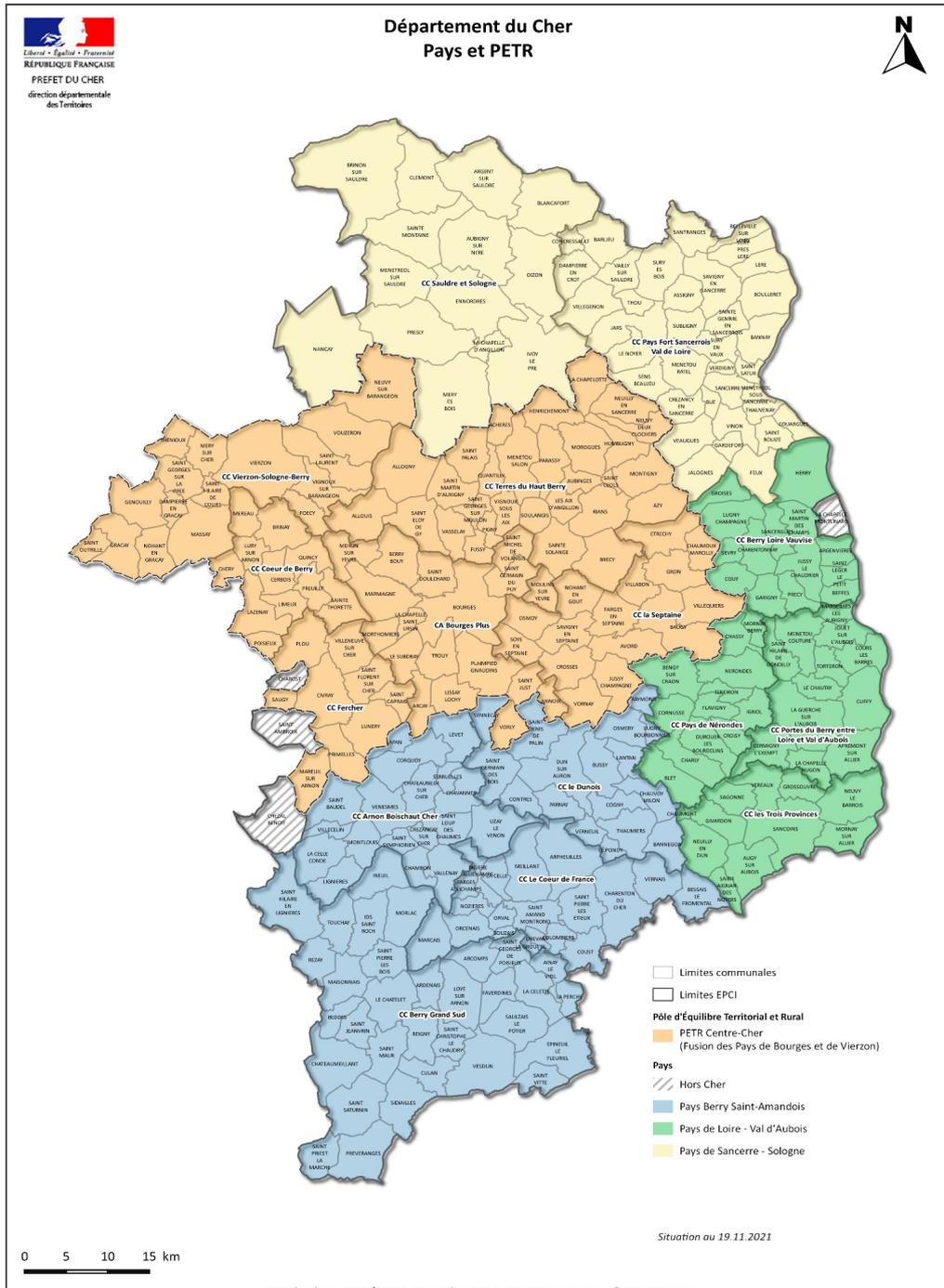


Les Pays et le PETR

3 Pays situés dans le département du Cher

- Pays Sancerre-Sologne
- Pays Loire Val d'Aubois
- Pays Berry Saint-Amandois

et un pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) Centre Cher



DDT du Cher – Service connaissance, aménagement, planification et sécurité – Bureau avis et expertises territoriales

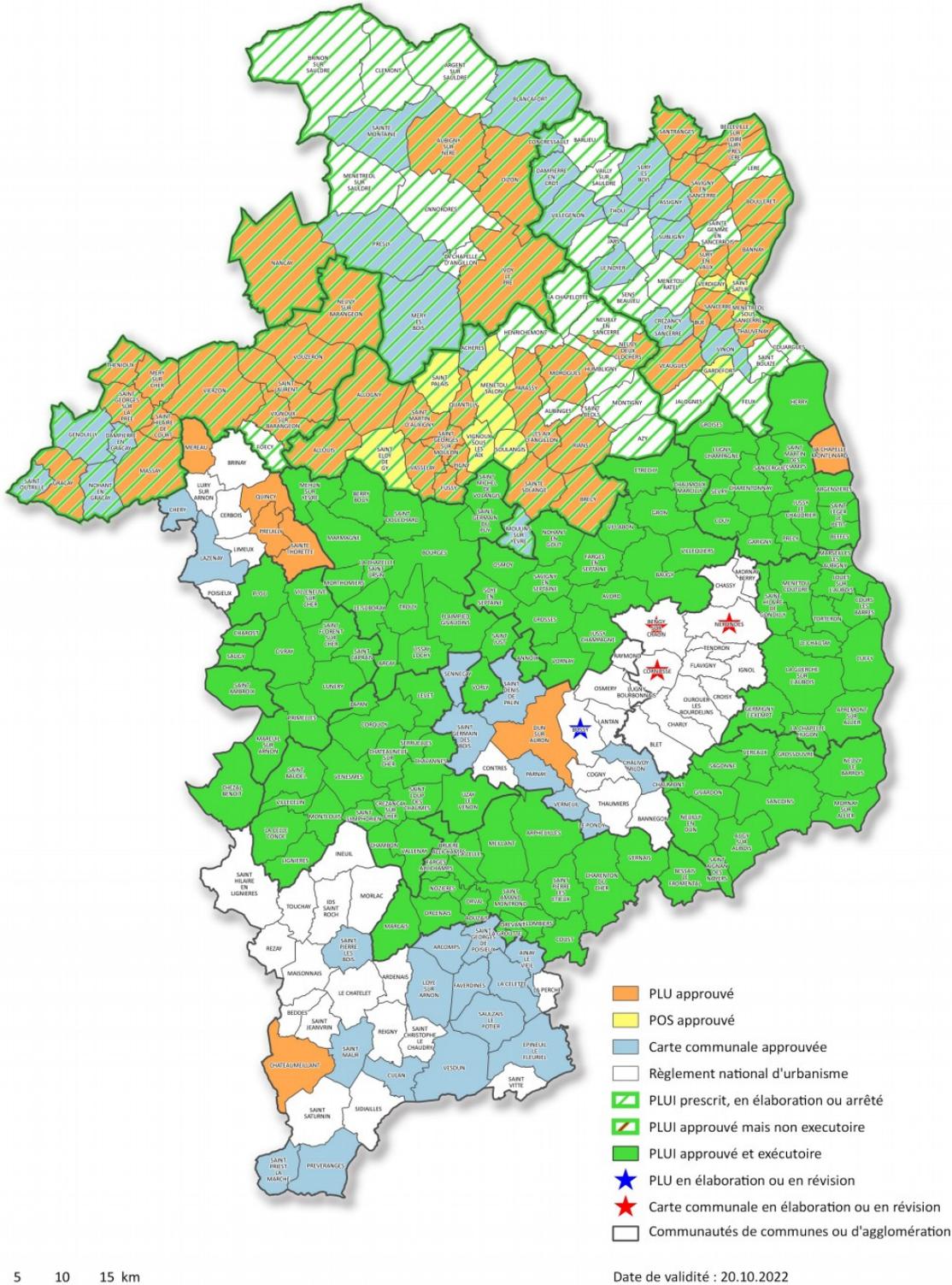


La planification territoriale

Les schémas de cohérence territoriale (SCoT)³	Révision du SCoT du Sirdab en cours : SCoT Avord Bourges Vierzon, porté par le PETR Centre Cher
	SCoT du Pays Berry Saint-Amandois en cours d'élaboration
	SCoT du Pays Loire Val d'Aubois approuvé le 24 juin 2022
	SCoT du Pays Sancerre Sologne en cours d'élaboration
Les programmes locaux de l'habitat (PLH)⁴	4 PLH exécutoires : CA Bourges Plus, CC La Septaine, CC Fercher, CC Cœur de France
	1 PLH en cours d'élaboration : CC Vierzon Sologne Berry
Les plans climat air énergie territoriaux (PCAET)⁵	CC Berry Grand Sud – Construction du PCAET volontaire
	CC Terres du Haut Berry – Programme d'actions
	CC Vierzon Sologne Berry – Stratégie locale
	CA Bourges Plus – Approbation du PCAET
Les règlements locaux de publicité (RLP)⁶	<p>Le RLP communal d'Aubigny-sur-Nère est devenu caduc au 1^{er} janvier 2021</p> <p>Les RLP des communes de Bourges, Mehun-sur-Yèvre, Saint-Doulchard et Saint-Germain-du-Puy ont été remplacés par le RLP intercommunal de Bourges Plus, approuvé le 12/06/2021.</p> <p>Le RLP de Saint-Amand-Montrond devrait être remplacé par le RLP intercommunal de Cœur de France, procédure non finalisée.</p> <p>Les CC de Pays Fort Sancerrois Val de Loire et Sauldre Sologne ont respectivement prescrit à l'élaboration d'un RLPi les 16/12/21 et 25/07/22.</p>

La carte ci-après donne l'état d'avancement des documents d'urbanisme communaux (RNU⁷, POS⁸, Carte communale⁹, PLU¹⁰) et intercommunaux (PLUi)¹¹.

- 3 Le SCoT est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique à l'échelle d'un large bassin de vie ou d'une aire urbaine, dans le cadre d'un projet d'aménagement et de développement durables.
- 4 Le PLH est un document de définition et de programmation des actions en matière de politique du logement à l'échelle d'un territoire pour une durée de 6 ans. Il est obligatoirement élaboré pour toutes les communautés de communes compétentes en matière d'habitat de plus de 30 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants, et dans toutes les communautés d'agglomérations.
- 5 Le PCAET est un projet territorial de développement durable.
- 6 Les publicités, enseignes et pré-enseignes, sont soumises à une réglementation nationale protectrice de l'environnement et du cadre de vie, le règlement national de publicité. Les EPCI peuvent instaurer un règlement local plus restrictif de publicité : le RLPi. Il s'agit d'un document de planification de l'affichage publicitaire sur le territoire intercommunal.
- 7 Le Règlement National d'Urbanisme (RNU) comporte un ensemble des dispositions à caractère législatif et réglementaire applicables, en matière d'utilisation des sols sur une commune ne disposant pas de document d'urbanisme.
- 8 Les plans d'occupation des sols (POS) ont vocation à être remplacés par des Plans locaux d'Urbanisme (PLU) ou à devenir caducs.
- 9 C'est un document d'urbanisme simple qui délimite les secteurs de la commune où les permis de construire peuvent être délivrés.
- 10 C'est un document d'urbanisme qui, à l'échelle d'un d'une commune, établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement et fixe en conséquence les règles générales d'utilisation du sol sur le territoire considéré.
- 11 Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal couvre le territoire de l'EPCI. Cette échelle communautaire est plus pertinente pour coordonner les politiques d'urbanisme, d'habitat et de déplacements. L'intercommunalité permet ainsi une mutualisation des moyens et des compétences.





Agriculture

Source : Agreste-Recensement agricole 2010-2020

	Cher	Centre-Val de Loire	France métropolitaine
Une baisse du nombre d'exploitations¹²			
Nombre d'exploitations en 2020	3 160 soit 16 % des exploitations régionales	19 916	389 467
Évolution 2010-2020 du nombre d'exploitations	- 17 %	- 20,6 %	- 20,5 %
Nombre de petites exploitations en 2020	680	4 578	103 657
Évolution 2010-2020 du nombre de petites exploitations	- 15 %	- 25 %	- 21 %
Des exploitations de plus en plus grandes			
SAU ¹³ totale en ha en 2020	429 149	2 283 016	26 729 516
Évolution 2010-2020 de la SAU	- 0,74 %	- 1,23 %	- 1 %
SAU moyenne par exploitation 2020	136 ha	115 ha	69 ha

La SAU moyenne des exploitations a progressé entre 2010 et 2020 passant de 114ha à 136ha. Elle est particulièrement élevée en Champagne berrichonne, siège des grandes exploitations céréalières.

Les grandes cultures (46 % des exploitations) restent l'orientation majoritaire dans le Cher depuis 2010, suivies par l'élevage allaitant et la viticulture.

En 2020, le Cher compte 3 941 chefs d'exploitations et co-exploitants, soit 18 % de moins qu'en 2010. 26 % ont plus de 60 ans. 23 % sont des femmes.

En 2020, 23 % des exploitations du Cher ont une activité de diversification, soit un peu plus que la

12 Les exploitations sont de trois types : grandes, moyennes ou petites. C'est à partir du calcul de la PBS (production brute standard) qui décrit un potentiel de production que l'on classe les exploitations. Les « petites exploitations » se situent en deçà de 25 000 euros, les « moyennes exploitations » entre 25 000 et 100 000 euros et les « grandes exploitations » au-delà de 100 000 euros.

13 SAU : superficie agricole utilisée. C'est la surface de l'ensemble des terres dédiées à l'activité agricole. Sont exclus les sols des bâtiments et cours, les landes non productives et les friches, les peupleraies, les taillis, les bois et forêts d'exploitation ainsi que les territoires non agricoles. La SAU comprend les grandes cultures, les superficies toujours en herbe, les légumes frais, les fleurs, les cultures permanentes (vignes, vergers...), les jachères, les jardins et vergers familiaux (Agreste Centre).

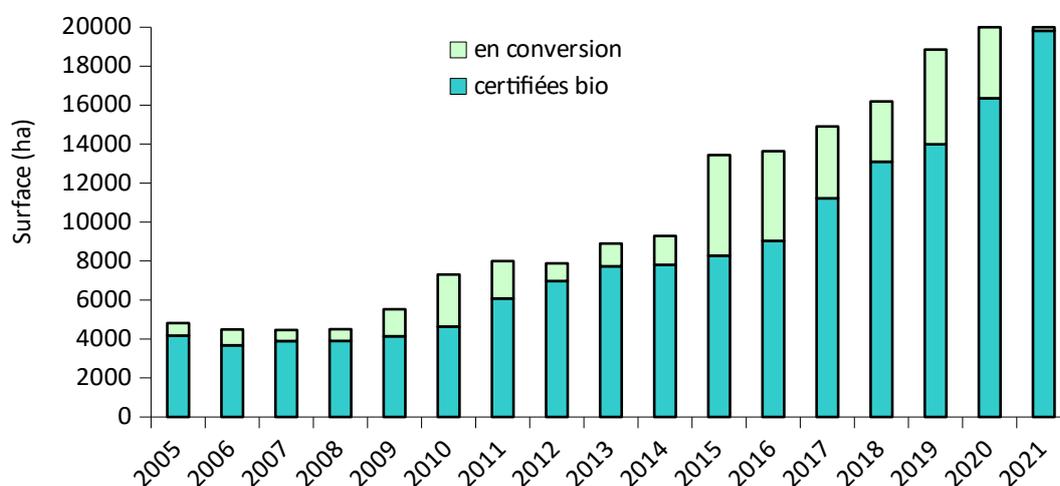
moyenne régionale (21%). Cela concerne majoritairement le travail à façon, puis la transformation de produits agricoles.

24 % des exploitations commercialisent en circuits courts¹⁴, à la ferme, sur les marchés, mais aussi selon de nouvelles formes de vente qui se développent (les paniers, les magasins de producteurs).

En 2021, l'Agence bio¹⁵ comptabilise 383 exploitations en mode de production biologique, qui représentent 20 % des exploitations en agriculture biologique de la région. Entre 2020 et 2021, on note une progression de 17 % du nombre d'exploitation en agriculture biologique, progression la plus importante des six départements de la région Centre-Val de Loire.

Evolution des surfaces certifiées bio et en conversion entre 2005 et 2021 dans le Cher

Source: Agence Bio



Les surfaces certifiées bio sont en très forte augmentation depuis 2015, elles ont progressé de 139,38 % entre 2015 et 2021. Les surfaces en conversion connaissent une évolution plus fluctuante d'une année sur l'autre.

14 Le circuit court de distribution est une modalité de vente qui comporte au maximum un intermédiaire entre le producteur et le consommateur final (hors transporteur).

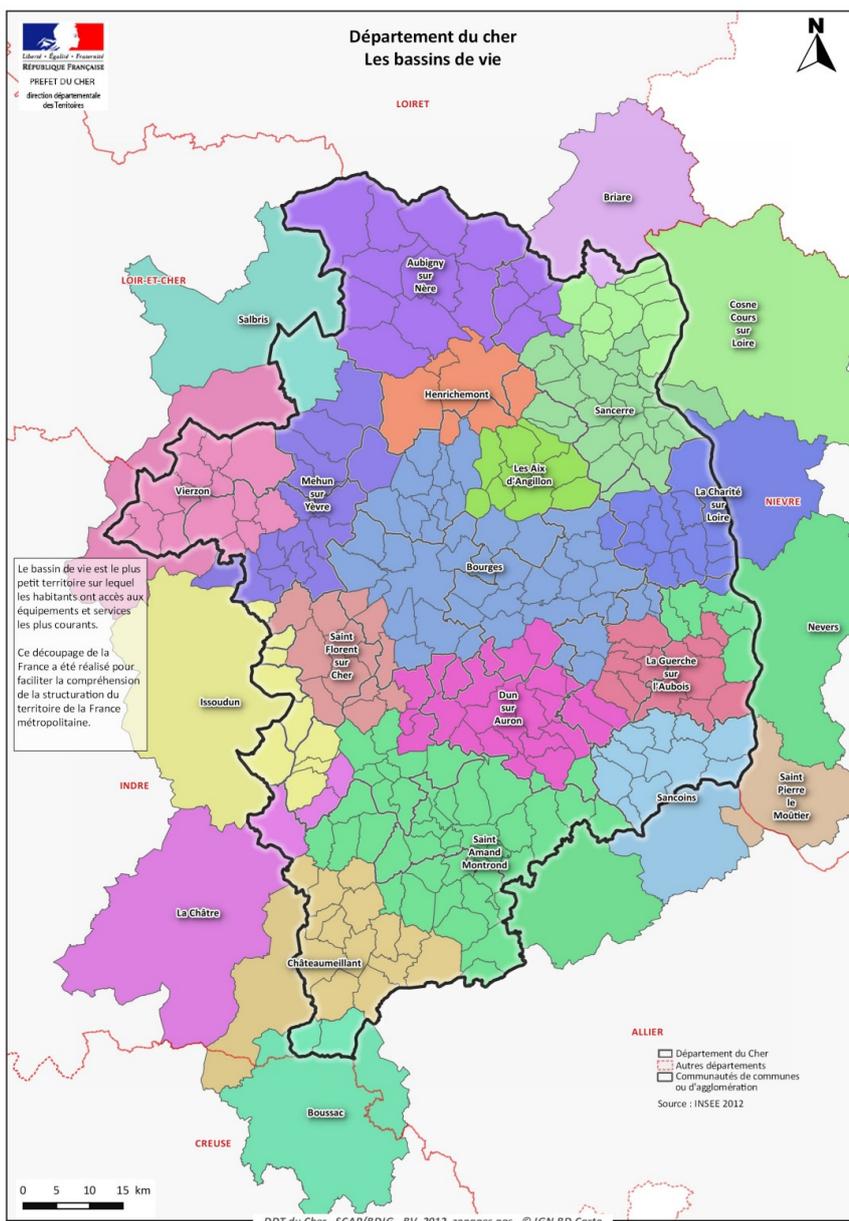
15 Source : <https://www.agencebio.org/vos-outils/les-chiffres-cles/>



Équipements et services au public

Source : INSEE

Le bassin de vie constitue le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants¹⁶.



- 16 Un équipement est un lieu d'achat de produits et est regroupé en trois gammes :
- Gamme de proximité : 28 équipements dont poste, banque, épicerie, boucher, boulangerie, enseignement de premier degré, pharmacie...
 - Gamme intermédiaire : 36 équipements dont police-gendarmerie, supermarché, librairie, collège, laboratoire d'analyses médicales...
 - Gamme supérieure : 47 équipements dont pôle-emploi, hypermarché, lycée, urgences, médecin spécialiste, cinéma...

Le taux d'équipement en 2020 pour 1 000 habitants varie selon les différents types d'équipements sur le territoire départemental et selon les bassins de vie.

En 2020, 51 % des communes du Cher sont dépourvues d'équipements de commerce. 30 % des commerces sont concentrés sur la commune de Bourges (45 % sur la communauté d'agglomération Bourges Plus).

Le Cher est également l'un des départements français le plus touché par la désertification médicale. On constate une concentration des médecins et spécialistes de santé sur les agglomérations.

Le maillage en équipements de sports, loisirs et culture est relativement dense, le taux d'équipements qui équivaut à 13,50 pour 1000 habitants est largement supérieur à la moyenne nationale (9,24 pour 1000 habitants).

Les bassins de vie structurés par un **un grand pôle urbain** sont ceux de Bourges, Vierzon et Nevers. La plupart des services et des équipements sont concentrés dans les pôles urbains. Cette concentration est nette pour les commerces, et notamment les commerces non alimentaires, les équipements de santé, et l'enseignement à partir du collège. Dans les autres communes de ces bassins de vie, on trouve les services plus courants. Par exemple, pour les services aux particuliers, les banques et les services de la poste y sont plus représentés. Pour le domaine de la santé, on y rencontre les infirmiers, les médecins, etc.

Les bassins de vie structurés par un **pôle péri-urbain** sont ceux de La-Guerche-sur-l'Aubois, Les Aix-d'Angillon, Mehun-sur-Yèvre et Saint-Florent-sur-Cher. Dans toutes les communes, on retrouve des services aux particuliers et services de sport, loisirs et culture. En revanche, le commerce et les services de santé sont concentrés sur les communes-pôles. Ces bassins de vie ont un niveau faible de services de gamme supérieure, notamment dans les secteurs de la santé et de l'enseignement, services que l'on retrouve dans les grands pôles.

Les bassins de vie structurés par un **pôle moyen** sont Saint-Amand-Montrond, Cosne-Cours-sur-Loire et Issoudun. Ces bassins ont un bon niveau d'équipement avec presque tous les services de proximité et intermédiaire et une large gamme de services supérieurs (pôle-emploi, hypermarché, lycée, urgences, médecin spécialiste, cinéma...) y compris les secteurs de la santé et d'enseignement. Pour certains habitants, les temps d'accès aux services peuvent s'avérer longs, comme dans le bassin de vie de Saint-Amand-Montrond qui est très étendu.

Les bassins de vie structurés par un **petit pôle** sont ceux d'Aubigny-sur-Nère, Sancerre, Salbris, Briare, La Châtre et La Charité-sur-Loire. Le niveau d'équipement y est relativement satisfaisant, meilleur que la moyenne des bassins de vie péri-urbains, notamment en ce qui concerne les services aux particuliers, le commerce et les équipements de sports et loisirs. On retrouve des équipements et services dans tout le bassin de vie avec la présence de communes constituant des pôles "secondaires" comme Pouilly-sur-Loire pour le bassin de La-Charité-sur-Loire, Argent-sur-Sauldre pour celui d'Aubigny-sur-Nère.

Les autres bassins de vie sont ceux de Boussac, Châteaumeillant, Dun-sur-Auron, Sancoins et Henrichemont. La population étant dispersée, les temps d'accès aux équipements sont allongés, d'autant plus que le taux d'équipement est faible. Comme dans les autres bassins, les commerces et les services de santé se retrouvent majoritairement dans les communes pôles.



chasse - pêche

Chasse et pêche

1 – La chasse

Sources : DDT 18 – OFB – Schéma départemental de gestion cynégétique 2018-2024 – Fédération départementale des chasseurs du Cher – Fédération régionales des Chasseurs du Centre – Val de Loire

Le département du Cher possède des milieux naturels riches pour la chasse, découpés en pays cynégétiques.

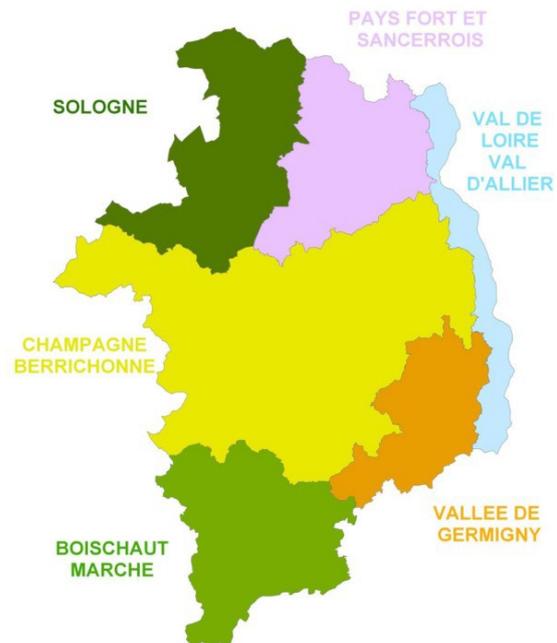
– La Champagne berrichonne est une grande région de plaines et de plateaux agricoles ;

– La Sologne est un milieu forestier ;

– Le pays Fort et Sancerrois, la Vallée de Germigny et le Boischaud-La Marche sont des régions bocagères avec quelques zones viticoles et arboricoles ;

– Le Val de Loire-Val d'Allier est une vallée alluviale.

La surface chassable du Cher est de 600 000 hectares environ, soit 82 % de la superficie du département.



La **Direction Départementale des Territoires** (DDT) assure la gestion administrative et technique de la chasse sous l'autorité du Préfet. Elle met en œuvre des réglementations et leur déclinaison locale, notamment les périodes d'ouverture et de clôture de chasse, le suivi du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (SDGC), la nomination des lieutenants de Louveterie par le préfet pour une durée de 5 ans renouvelables, le suivi de l'action de police conduite par l'établissement public qui en a la charge (Office français de la biodiversité – OFB), l'organisation et l'animation de la Commission de la Chasse et de la Faune Sauvage (CDCFS).

Le **schéma départemental de gestion cynégétique** (2018-2024)¹⁷, élaboré par la Fédération Départementale des Chasseurs en concertation avec la Chambre d'Agriculture et approuvé le 28 décembre 2018 et modifié le 15 janvier 2021, fixe les dispositions relatives à l'équilibre agro-sylvo-cynégétique et inclut tous les dispositifs existants : plan de chasse, plans de gestion, prélèvements maximums, sécurité du tir et du maniement de l'arme, etc.

17 <http://www.cher.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-foret-chasse-peche-reserves-naturelles/Chasse-peche/Chasse/Gestion-cynegetique>

L'objectif du plan de chasse est d'assurer le développement durable des populations de gibier et de préserver leurs habitats tout en conciliant les intérêts agricoles, sylvicoles et cynégétiques. Dans le Cher, ils sont fixés pour une période de un an pour le grand gibier.

Pour la gestion du grand gibier, le Cher a été divisé en 42 unités de gestion. La **Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage** (CDCFS) se réunit annuellement et propose au préfet le nombre d'animaux à prélever. Pour la campagne 2021-2022, les prélèvements sont inférieurs aux attributions dans le Cher : 61 % des attributions pour le cerf et 53 % pour le chevreuil.

Dans le Cher surtout dans le Pays Fort, les sangliers causent beaucoup de **dégâts aux cultures agricoles**. En 2021, les surfaces détruites par le sanglier sont de 2 037 ha.

2 – La pêche

Sources : DDT 18 – Office français de la Biodiversité – Fédération de la pêche du Cher

La Direction Départementale des Territoires (DDT) en lien étroit avec la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Cher (FDPPMA) est chargée de l'application de la police de la pêche en collaboration avec l'Office français de la biodiversité (OFB), de l'application du schéma départemental de vocation piscicole, de l'agrément et du contrôle des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique (AAPPMA), du suivi du fonctionnement de la Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique et des AAPPMA, de l'instruction des demandes déposées en application du Code de l'Environnement, de l'application de la réglementation de la pêche, de la gestion de l'exploitation du droit de pêche appartenant à l'État sur les cours d'eau, canaux et plans d'eau appartenant au domaine public fluvial, de fixer les dates d'ouverture et fermeture de la campagne de pêche et les conditions particulières de pêche pour l'ensemble des eaux douces.

Pour pouvoir pratiquer la pêche de loisir, il faut être adhérent à une Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA). Une AAPPMA gère les droits de pêche, participe à la protection des milieux aquatiques, lutte contre le braconnage, la pollution, la destruction des zones essentielles à la vie du poisson, met en place des opérations de mise en valeur du domaine piscicole et a enfin un rôle d'information, d'éducation du public sur les milieux aquatiques.

La pêche se pratique sur les cours d'eau classés de première catégorie, où les salmonidés (truites) dominant, et de seconde catégorie, où les cyprinidés (poissons blancs) et des carnassiers (brochets, sandre, perches) dominant. Pour chaque catégorie de cours d'eau, il existe des dates spécifiques d'ouverture de pêche selon les espèces. La pêche se pratique aussi dans différents plans d'eau du département notamment les parcours fédéraux.

Il existe un peu moins de 50 espèces différentes dans les eaux douces du département du Cher qui sont réparties notamment en fonction de la pente du cours d'eau, de la température des eaux.

La pêche est gérée suivant le schéma départemental de vocation piscicole (SDVP) adopté en 1994 qui permet d'évaluer les potentialités piscicoles et halieutiques des cours d'eau et des plans d'eau.

Les plans d'eau départementaux pour la protection du milieu aquatique et la gestion des ressources piscicoles (PDPG) sont des documents de traduction opérationnelle des SDVP et ont pour but de proposer des plans d'actions décomposés en modules, ciblant une ou plusieurs composantes des milieux aquatiques et dont le bon état est prépondérant pour le bon déroulement d'une des phases du cycle de vie des espèces présentes. Le retour à la bonne fonctionnalité des milieux aquatiques permettant, à terme, d'atteindre un Seuil d'Efficacité Technique (augmentation du stock de poisson adulte).



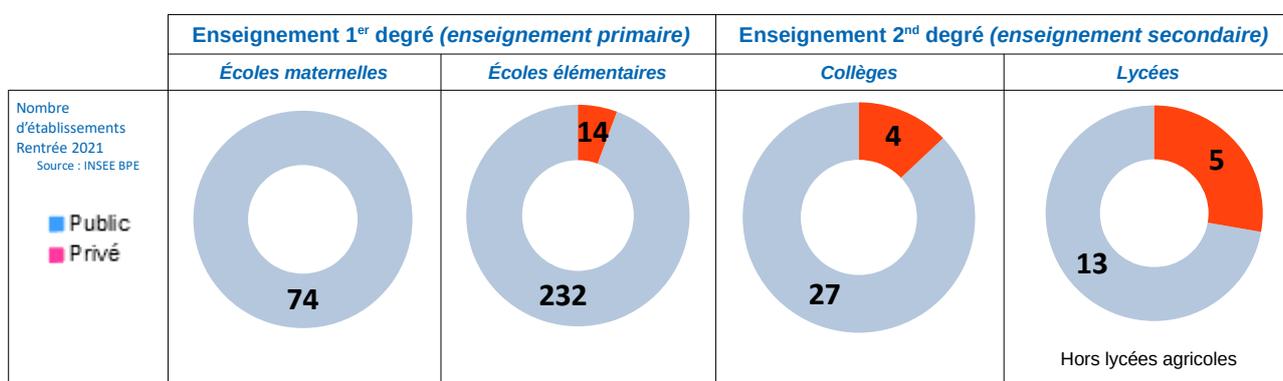
Éducation – Formation

Sources : INSEE, DSDEN et DRAAF Centre-Val de Loire

L'éducation est un service public national dont l'organisation et le fonctionnement sont assurés par l'État. La commune, le département et la région participent au fonctionnement de l'éducation nationale.

La formation initiale¹⁸

Établissements du premier¹⁹ et du second²⁰ degré :



En 2021, 24 715 élèves scolarisés en enseignement du premier degré représentant 10,38 % des effectifs en Centre-Val de Loire. L'enseignement du second degré compte 21 196 élèves scolarisés représentant 10,16 % des effectifs en Centre-Val de Loire.

Entre 2011 et 2021, le Cher a perdu 2 911 élèves dans les établissements d'enseignement du premier degré et 1 018 élèves en enseignement du second degré.

Il existe deux établissements d'enseignements et de formations agricoles dans le département du Cher :

- le lycée d'Enseignement Général et Technologique Agricole (LEGTA) situé sur la commune du Subdray au lieu-dit « Le Sollier », qui regroupe 76,70 % des élèves en formation initiale agricole ;
- le lycée d'Enseignement Agricole Privé (LEAP), sous contrat avec le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, situé à Bengy-sur-Craon.

L'enseignement supérieur :

À la rentrée 2019-2020, le Cher comptait 4 343 étudiants, soit 6,52 % des effectifs régionaux. Bourges concentre 89 % des étudiants du département, Vierzon 7,53 % et les communes du Subdray et de Saint-Amand-Montrond ont respectivement 1,91 % et 1,47 % d'étudiants.

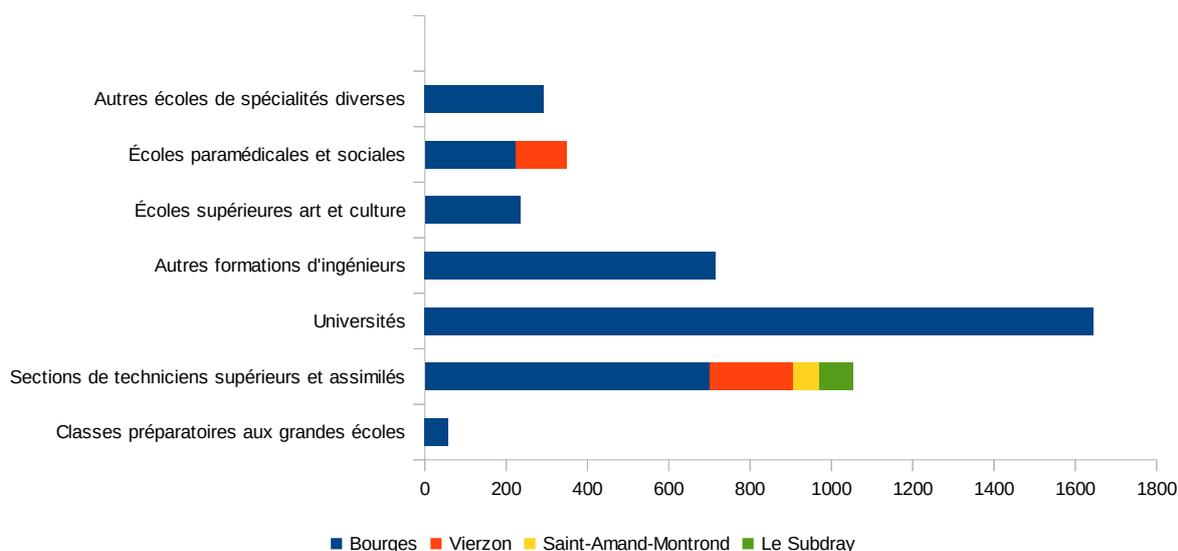
18 La première formation, obtenue au terme d'un cycle d'études, est proposée par les établissements scolaires et d'études supérieures avec pour finalité la remise d'un diplôme. Elle permet d'acquérir les compétences nécessaires dans le but d'exercer une profession, quelle qu'elle soit.

19 École maternelle et école élémentaire

20 Collèges et lycées

Effectifs étudiants inscrits par filière 2019-2020

Source : Atlas régional des effectifs étudiants MESRI 2019-2020



Toutes les filières de l'enseignement supérieur ne sont pas présentes dans le Cher, ce qui oblige les jeunes diplômés à partir étudier dans les métropoles régionales (Tours, Orléans, Clermont-Ferrand) ou à Paris.

L'apprentissage :

L'apprentissage repose sur le principe de l'alternance entre enseignement théorique en centre de formation des apprentis (CFA) et formation au métier chez l'employeur avec lequel l'apprenti a signé son contrat. À la rentrée 2020, 2 142 apprentis suivaient une formation dans le Cher (ils représentaient 9,02 % des effectifs de la Région).

Sur le territoire départemental, il existe :

- un CFA à Bourges et à Saint-Amand-Montrond : formations par apprentissage dans le milieu agricole,
- un CFA académique des lycées polyvalents des métiers : Pierre-Emile Martin et Jean de Berry à Bourges et Henri Brisson à Vierzon,
- une antenne du CFA Inter-Universitaire de la Région Centre (CFAIURC),
- une antenne du CFA de pharmacie,
- une antenne du CFA de l'Association pour la Formation Technologique dans l'Enseignement Catholique (lycée Saint-Jean-Baptiste de la Salle à Bourges).

La formation professionnelle continue

Elle a pour but d'assurer aux salariés, employés, indépendants, chefs d'entreprise ou demandeurs d'emploi une formation destinée à conforter, améliorer ou acquérir des connaissances, développer ses compétences et accéder à l'emploi, se maintenir dans l'emploi ou bien encore changer d'emploi. Elle est financée par l'État, les Conseils régionaux et les entreprises.

Il y a différents types de prestataires présents dans le Cher :

- Organismes publics de formation (GRETA Berry, CFPPA, SEFCO, CNAM, CREPS, IMEP),
- Associations et organismes para-publics (Chambre d'Agriculture, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Chambres de Commerce et d'Industrie, AFPA),
- Organismes privés (organismes à but lucratif ou non lucratif, les travailleurs indépendants).



Le parc de logements et les structures d'hébergement

Sources : INSEE RP2019 et DDETSPP 18

Le parc de logements existants

	Cher	Centre-Val de Loire	France métropolitaine
Un nombre de résidences principales stable dans le Cher entre 2013 et 2019			
Nombre de résidences principales²¹ en 2019	142 513 soit 79,43 % de l'ensemble des logements	1 167 463 soit 83,52 % de l'ensemble des logements	29 201 704 soit 82,07 % de l'ensemble des logements
Évolution du nombre de résidences principales entre 2013 et 2019	0,18 %	2,92%	5,02%
Une part de logements vacants²² importante en 2019 Une augmentation de la vacance entre 2013 et 2019			
Part dans l'ensemble du parc en 2019	13%	10,20%	8,11%
Évolution du nombre de logements vacants entre 2013 et 2019	18,69%	17,26%	12,26%

35 % des **résidences principales** sont localisées dans les trois pôles urbains (Bourges, Vierzon et Saint-Amand-Montrond) et 23 % des résidences principales se situent sur la commune de Bourges.

Au niveau intercommunal, ce sont les EPCI autour de Bourges qui ont la part de résidences principales la plus importante. La communauté d'agglomération Bourges Plus compte 86 % de résidences principales en 2019.

Les **résidences secondaires** sont nombreuses au sud dans l'EPCI Berry Grand Sud (21,36 %), au nord-est dans l'EPCI Pays Fort Sancerrois Val de Loire (18,50 %) et à l'est du département dans l'EPCI Berry-Loire-Vauvise (17,27 %).

Le taux de **logements vacants** est plus important dans les villes-centres qu'à la périphérie :

- 13,72 % à Bourges, contre 3,13 % à La-Chapelle-Saint-Ursin ;
- 16,98 % à Vierzon, contre 4,40 % à Méreau ;
- 18,12 % à Saint-Amand-Montrond, contre 3,29 % à Bouzais.

Au niveau intercommunal, la part des logements vacants est nettement plus importante sur toute la partie sud du département pour la communauté de communes Berry-Grand-Sud (16,24 %).

En 2021, le département du Cher compte 20 905 logements locatifs sociaux du parc public, soit 11,67 % du parc total de logement. Le **parc social** a diminué de 0,20 % depuis 2020.

21 Une résidence principale est un logement occupé de façon habituelle et à titre principal par une ou plusieurs personnes qui constituent un ménage.

22 Pour la DGFiP, un logement vacant est un logement vide de meubles qui n'est pas habité au 1^{er} janvier.

La majorité des logements sociaux²³ publics est concentrée dans les trois grands pôles urbains du département (Bourges, Vierzon et Saint-Amand-Montrond). La communauté d'agglomération Bourges Plus regroupe près de 57,05 % du parc social public.

Le Cher connaît une part importante de logements sociaux vacants (5,18 %). La vacance est due à une baisse de la population et à une inadéquation à la demande (logements trop grands ou anciens ou énergivores).

En 2014, 27 000 ménages sont concernés par la **précarité énergétique** dans le Cher, soit 21 % des ménages du département contre 14,6 % à l'échelle nationale. Le parc de logements (surtout sur les habitations construites avant 1975 année de l'entrée en vigueur de la première réglementation thermique) dans le département du Cher est ancien, énergivore et pas toujours adapté aux besoins et attentes de la population.

Les structures d'hébergement

L'hébergement d'urgence, situé à Bourges, compte 122 places réparties dans plusieurs associations (Cité Jean-Baptiste Caillaud, Saint-François, Le Relais et Foyer de jeunes travailleurs). Cet hébergement permet l'accueil inconditionnel de toutes personnes dans abri ne pouvant pas ou ne voulant pas intégrer un centre d'hébergement. Ce dispositif est aussi dédié à l'accueil de femmes victimes de violence (8 places).

Fin 2019, la région Centre compte 13 **Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale** (CHRS) dont trois situés à Bourges (Association Saint-François, Cité Jean-Baptiste Caillaud et Association le Relais) où il y a 122 places.

L'**aide au logement temporaire** (ALT) qui permet l'accueil à titre temporaire de personnes défavorisées dans logement et qui ne peuvent pas être hébergées en CHRS. L'aide est versée à des organismes conventionnés par la DDETSPP²⁴ qui mobilisent des chambres et des logements. 62 places (gérées par les Associations) sont réparties sur 48 logements.

Le département du Cher compte 124 places en **pensions de famille** réservées aux personnes en situation d'isolement voire d'exclusion (ADOMA, Le Relais, Espoir 18, Saint-François et Cher accueil-Vierzon).

Le dispositif départemental des **demandeurs d'asile** est composé de plusieurs places d'hébergement d'urgence à Bourges par les associations Saint-François, Le Relais, ADOMA, CADA et PRAHDA et à Vierzon par CADA et ADOMA.

Le renouvellement urbain

Dans le cadre du **Plan National de Rénovation Urbaine** (PNRU) établi pour la période 2008-2013, on dénombrait deux projets à Bourges (les quartiers des Gibjoncs, de la Chancellerie et de l'aéroport) et à Vierzon (les quartiers Nord-Est de la ville soit les quartiers Henri Sellier et ZUS Colombier).

Dans le cadre du **Nouveau Programme de Renouvellement Urbain** (NPRU) établi pour la période 2014-2024, on compte deux projets dans le Cher :

- Bourges, pour le quartier « Chancellerie-Gibjoncs-Moulon » ;
- Vierzon pour le renouvellement d'un centre-ville ancien, dégradé et paupérisé.

23 Réservé aux locataires ayant des conditions de ressources inférieures à 60 % des plafonds HLM

24 Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations



tourisme

Le tourisme

Source : AD2T

L'année 2020 a été marquée par la pandémie de la covid-19, le gouvernement a pris des mesures de confinements et couvre-feu. En raison de ces événements, le dispositif habituel des enquêtes INSEE n'a pas permis de diffuser des résultats sur une année complète de 2020 mais sur une période de quatre mois (de juillet à octobre 2020).

Les hébergements touristiques

Le Cher compte 630 établissements marchands (hôtels, campings, meublés de tourisme, gîtes, etc.), auxquels il faut y ajouter 13 443 résidences secondaires.

L'hôtellerie de tourisme²⁵ (données de juillet à octobre 2020)	
Capacité d'accueil	71 établissements et 2 142 chambres
Fréquentation	173 770 arrivées pour 231 058 nuitées
Durée moyenne du séjour	1,33 nuitée (sur 4 mois de juillet à octobre 2020)
Part de la clientèle française	87 % des arrivées et des nuitées
L'hôtellerie de plein air²⁶ (données de juillet à octobre 2020)	
Capacité d'accueil	35 établissements, 1 696 emplacements
Fréquentation (terrains de 1 à 4 étoiles, classés et non classés, de plus de 10 emplacements)	30 444 arrivées pour 74 583 nuitées
Durée moyenne du séjour	2,6 nuitées (sur 4 mois de juillet à octobre 2020)
Part de la clientèle française	73 %
Les hébergements collectifs (données de juillet à octobre 2020)	
Meublés de tourisme classés	186 meublés et 1 170 lits
Gîtes de France	482
Chambres d'hôtes ²⁷	52 chambres d'hôtes
Hébergements labellisés « Accueil Paysan » ²⁸	3 hébergements et 26 lits
Les hébergements collectifs ²⁹	8 hébergements et 640 lits

Les touristes

39 % des touristes français privilégient l'hébergement en hôtel. L'hébergement en camping ne concerne

25 Hôtels classés de 1 à 5 étoiles et hôtels non classés.

26 Terrains classés et non classés, campings déclarés et aires naturelles, parcs résidentiels de loisirs.

27 <https://tourisme-pro-centre-valdeloire.fr/download/cahier-statistique-2020/>

28 « Gîte Accueil Paysan » et « Chambre paysanne »

29 Ils comprennent les résidences de tourisme, les villages de vacances, les auberges de jeunesse et les hébergements adhérents à l'UNAT

qu'un touriste sur cinq. On note également une forte présence de camping-caristes (39 %).

La durée moyenne de séjour est de 2,6 nuitées dans le département, soit un peu moins qu'en région Centre-Val de Loire (3 nuitées).

Les touristes (données de juillet à octobre 2020)	
Nombre d'arrivées dans le département	204 214 arrivées en 2020
Part des touristes étrangers (en 2019)	23 % de touristes étrangers avec une grande majorité de clientèles européennes (89 %). Les cinq principales clientèles étrangères sont les Allemands, les Britanniques, les Belges, les Italiens et les Néerlandais.
Âge moyen des touristes (en 2019)	60 % ont plus de 55 ans
Dépense moyenne des touristes (en 2019)	67 € par jour et par personne avec une dépense plus élevée pour les Étrangers que les Français.

Les différents types de tourisme

La visite de monuments et de châteaux concerne 4 clients sur 5. La cathédrale de Bourges, classée au patrimoine mondial de l'UNESCO, est le monument le plus visité avec plus de 600 000 visiteurs par an et 2 060 visiteurs pour sa tour et sa crypte en 2020 contre 38 856 en 2019 en raison de la fermeture du site liée à la pandémie. Le palais Jacques Cœur à Bourges est également prisé des touristes avec 27 431 visiteurs en 2020 contre 51 537 en 2019, les mesures gouvernementales prises en raison de la pandémie expliquant cette différence de fréquentation.

Sept jardins du Cher ont obtenu le label « **Jardin Remarquable** »³⁰ : les jardins du château d'Ainay-le-Vieil, le parc floral d'Apremont-sur-Allier, le jardin des Prés-Fichaux à Bourges, le parc du Château de Pesselières à Jalognes-Sancerre, le parc du Château de Jussy à Jussy-Champagne, les jardins du Prieuré Notre-Dame d'Orsan à Maisonnais, et le jardin de Marie à Neuilly-en-Sancerre.

Le **tourisme industriel** a pris un certain essor depuis quelques années. Les visites sont liées au passé industriel du département :

- le passé de l'industrie de la métallurgie : l'espace métal de Grossouvre³¹, le haut-fourneau de La Guerche³², les ruines de la fonderie de Torteron, l'usine Chabrolles de fabrication de Chaux à Beffes³³ ;
- l'industrie de la porcelaine : le pôle de la Porcelaine à Mehun-sur-Yèvre³⁴ et les établissements Lourieux à Foëcy.

Le tourisme gastronomique dans le Cher est lié aux vins de renommée et aux fromages de chèvre (crottin de Chavignol notamment). Les touristes peuvent visiter la Maison des Sancerre.

Des visites à caractère scientifique ont été mises en place comme le pôle des étoiles à Nançay (station de radioastronomie) qui a reçu 10 294 visiteurs en 2020.

Des **manifestations** sont également organisées, comme le célèbre Printemps de Bourges Crédit Mutuel³⁵ dont 45^e édition (du 22 au 27 juin 2021) qui a connu une fréquentation dix fois moins nombreuse en raison de la situation sanitaire (10 000 préventes au lieu de 100 000 à l'ordinaire).

30 https://www.jardinsremarquables.fr/centre_val_de_loire/cher/

31 <https://www.berryprovince.com/patrimoine-culturel/espace-metal-halle-de-grossouvre-grossouvre/>

32 <https://monumentum.fr/usine-metallurgique-situee-lieudit-quotle-fourneau-quot-pa18000037.html>

33 <http://www.beffes.fr/pages/tourisme/tourisme-industriel.html>

34 <https://www.poleporcelaine.fr/fr/>

35 https://www.leberry.fr/bourges-18000/loisirs/le-printemps-de-bourges-2020-aura-lieu-mais-de-facon-virtuelle_13776858/



Risques

Les différents types de **risques majeurs dans le Cher** sont regroupés en 5 familles :

- les risques naturels : feu de forêt, inondation, mouvement de terrain, tempête, séisme ;
- les risques technologiques liés à l'activité humaine : les risques industriels, nucléaire, biologique, rupture de barrage, etc ;
- les risques de transport matières dangereuses ;
- les risques de la vie quotidienne ;
- les risques liés aux conflits.

Les risques naturels

Le risque inondation³⁶

Le Cher est essentiellement concerné par des inondations de plaine, consécutives aux crues. On distingue :

- les crues océaniques, surtout fréquentes en hiver, qui concernent tous les cours d'eau ;
- les crues cévenoles, plus brutales, qui concernent la Loire et l'Allier, en hiver ;
- les crues « mixtes » sur l'Allier et la Loire, issues de la conjonction d'une crue cévenole et d'une crue océanique. Elles se manifestent par une montée des eaux générale sur l'ensemble du bassin.

Dans le département, les Plans de Préventions des Risques (PPRi) approuvés sont :

- PPRi de la rivière « Arnon » (18 et 36),
- PPRi Cher, Yèvre et Arnon à Vierzon (18),
- PPRi de la rivière « l'Yèvre à l'aval de Bourges » (18),
- PPRi du Cher, de la Loubière et de la Marmande à St Amand-Montrond et Orval (18),
- PPRi des rivières Yèvre, Moulon, Auron et Langis (18),
- PPRi de la rivière Sauldre (18 et 41),
- 3 PPRi du fleuve Loire (18),
- 1 PPRi de la rivière « Le Cher » (18).

Ruissellement et coulées de boue

Le Sancerrois et le nord-est du département sont particulièrement concernés par ce phénomène. On dénombre ainsi pas moins de 19 arrêtés de catastrophes naturelles sur la période 1985-2009 : toutes les communes ont été concernées au moins une fois, certaines jusqu'à sept fois.

Le risque feu de forêt

Le département, est peu exposé à ce risque au vu des conditions climatiques. 20 communes sont concernées, essentiellement en Sologne.

Le risque mouvement de terrain

Le mouvement de terrain est notamment provoqué par le retrait-gonflement des argiles. Lors des périodes de sécheresse, le manque d'eau entraîne un tassement irrégulier du sol en surface : le retrait. Un nouvel

³⁶ L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau. Elle correspond aux débordements des eaux lors d'une crue.

apport d'eau entraîne un gonflement. Les retraits-gonflements successifs engendrent des dommages sur les bâtiments notamment. Toutes les communes du Cher sont concernées à des niveaux différents.

Le risque sismique

Le département du Cher est classé en zone de sismicité 1 (aléa très faible) sur la partie nord-est de son territoire, et en zone de sismicité 2 (aléa faible) sur le reste du territoire. Il est l'épicentre, en moyenne, de 2 séismes par an d'une magnitude moyenne de 2,1 (séismes en général non ressentis mais détectés ou enregistrés). Il est possible, en outre, de ressentir des secousses telluriques dont l'origine est extérieure au département.

Les risques technologiques

Les risques industriels

Les risques technologiques majeurs du Cher sont liés à l'industrie pyrotechnique, au stockage d'engrais et de céréales en grande quantité, ou à la mise en bouteilles de gaz butane et propane. Dans le département du Cher, cinq plans de prévention des risques technologiques (PPRT) ont été approuvés :

- PPRT Butagaz à Aubigny-sur-Nère,
- PPRT dépôt de munitions de la base aérienne 702 d'Avord,
- PPRT Axéreal à Moulins-sur-Yèvre,
- PPRT Nexter Munitions à Bourges,
- PPRT Nexter Munitions/MBDA-Roxel à La-Chapelle-Saint-Ursin, Le-Subdray et Morthomiers.

8 établissements industriels, civils ou militaires, sont soumis à autorisation et sont classés « SEVESO II seuil haut » ; 2 sont classés seuil bas. Ils sont essentiellement concentrés dans la zone d'emploi la plus urbanisée. 5 d'entre eux sont directement liés à l'industrie de l'armement.

Le risque nucléaire

Le périmètre de 2 kilomètres (zone d'aléas à cinétique rapide) lié à la centrale nucléaire de production d'électricité de Belleville-sur-Loire concerne les communes de Belleville-sur-Loire et de Sury-près-Léré. Le risque nucléaire concerne également les installations militaires de défense (base aérienne 702 d'Avord) et les quelques communes alentour.

Le risque rupture d'ouvrages hydrauliques

Ce risque concerne les barrages de retenue et les digues de protection contre les inondations :

- le phénomène de rupture de barrage correspond à la destruction partielle ou totale d'un barrage, pour les causes techniques, naturelles ou humaines. La rupture entraîne la formation d'une onde de submersion qui se traduit par une élévation brutale du niveau de l'eau à l'aval. Quatre barrages importants sont concernés : Rochebut-sur-le-Cher (dans le département de l'Allier), Sidailles (sur l'Arnon), l'Étang de Goule sur l'Auron et l'Étang du Puits sur le canal de la Sauldre.
- les brèches dans les digues de protection provoquent une onde de submersion plus ou moins haute et rapide, envahissant la zone inondable que la digue était censée protéger. Les digues de protection (environ 710kms d'ouvrage) sont situées sur la Loire (Val du bec d'Allier, Val de Cours-les-Barres, Val d'Herry, Val de Saint-Satur et Val de Léré) et sur le Cher à Vierzon en rives gauche et droite.



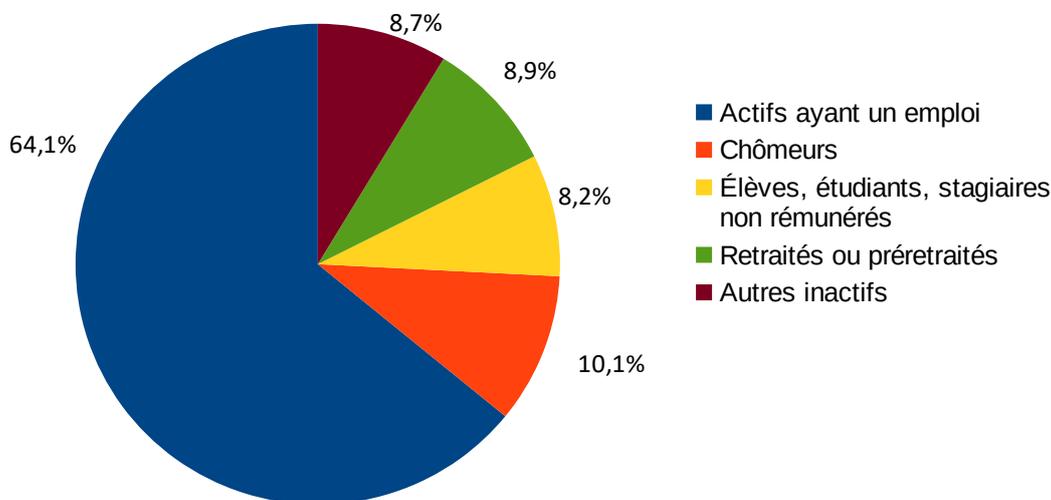
Emploi – Population active³⁷

Source : Données 2019 - INSEE

	<i>Cher</i>	<i>Centre – Val de Loire</i>	<i>France métropolitaine</i>
La population active (actifs ayant un emploi + chômeurs)			
Taux d'activité ³⁸ (15-64 ans)	74,20 %	75,10 %	74,30 %
Le chômage des 15-64 ans			
Taux de chômage ³⁹ des 15 – 64 ans	13,60 %	12,60 %	12,90 %
Indicateur de concentration de l'emploi			
Nombre d'emplois de la zone pour 100 actifs ayant un emploi et résidant dans la zone	96,30 %	94,80 %	98,30 %

Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2019

(Source: INSEE 2019 - exploitation principale)



- 37 La population active, au sens du recensement de la population, comprend :
 – la population active occupée par les personnes âgées de 15 à 64 ans qui déclarent : exercer une profession (salariées ou non) même à temps partiel, aider une personne dans son travail (même sans rémunération), être apprenti, stagiaire rémunéré, être chômeur à la recherche d'un emploi ou exerçant une activité réduite, être étudiant ou retraité mais occupant un emploi, être militaire du contingent (tant que cette situation existait).
 – à laquelle s'ajoutent les chômeurs en recherche d'emploi, âgées de 15 à 64 ans.
- Les « inactifs », parmi les 15-64 ans, rassemblent : les élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés, les retraités ou pré-retraités, les autres inactifs.
- 38 Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et l'ensemble de la population correspondante (INSEE).
- 39 Le taux de chômage au sens du recensement de la population est la proportion du nombre de chômeurs au sens du recensement dans la population active au sens du recensement de la population (INSEE).

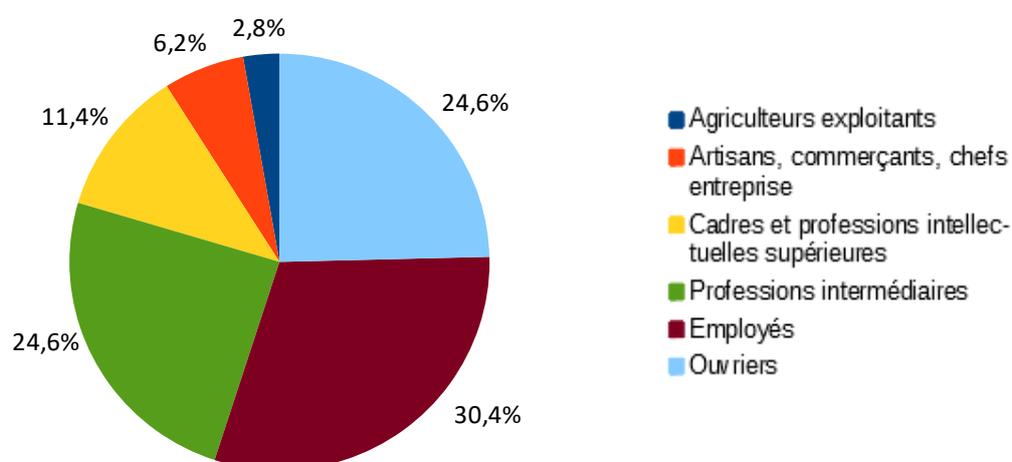
La concentration de l'emploi et déplacements domicile-travail

La majorité des actifs de plus de 15 ans (60,7 %) travaille dans une autre commune que celle de leur résidence en 2019. La population active travaillant dans sa commune de résidence a diminué entre 2013 et 2019, notamment dans les villes principales : Bourges (-4,2 %), Vierzon (-6,6 %) et Saint-Amand-Montrond (-15,4 %).

Les principaux flux de déplacements domicile-travail se dirigent vers Bourges et son agglomération puis vers Vierzon, Avord, Saint-Florent-sur-Cher, Saint-Martin-d'Auxigny, et dans une moindre mesure Saint-Amand-Montrond.

Les actifs occupés dans le département du Cher

Répartition des actifs par catégories socio-professionnelles dans le Cher



Entre 2013 et 2019, la part des emplois liés à l'agriculture diminue légèrement. Le secteur de la construction a perdu 1 019 emplois dans la même période. Les emplois industriels reculent également. Le secteur des commerces, transports, services divers d'une part, et administration publique, enseignement, santé et action sociale, d'autre part, cumulent la part la plus importante de l'emploi dans le département. De plus, ils capitalisent un taux de féminisation important, respectivement de 47,8 % et de 67,7 %.

Les actifs inoccupés : les chômeurs

Le taux de chômage a très légèrement diminué dans le département depuis 2013, passant de 13,7 % à 13,6 % (plus important qu'en région Centre-Val de Loire avec 12,6 %).

On constate que les villes principales connaissent des taux de chômage beaucoup plus élevés : 16,2 % à Bourges, 21,4 % à Saint-Amand-Montrond et jusqu'à 23,4 % à Vierzon. Ailleurs dans le département, les taux de chômage les plus importants sont principalement localisés dans le sud et à l'est du département.

Les retraités et pré-retraités

Les retraités et pré-retraités représentent 8,9 % de la population des 15-64 ans en 2019. Elle est plus faible au centre du département (4,15 % à Avord et 7,2 % à Bourges), et élevée dans certaines communes du sud.



Population et ménages

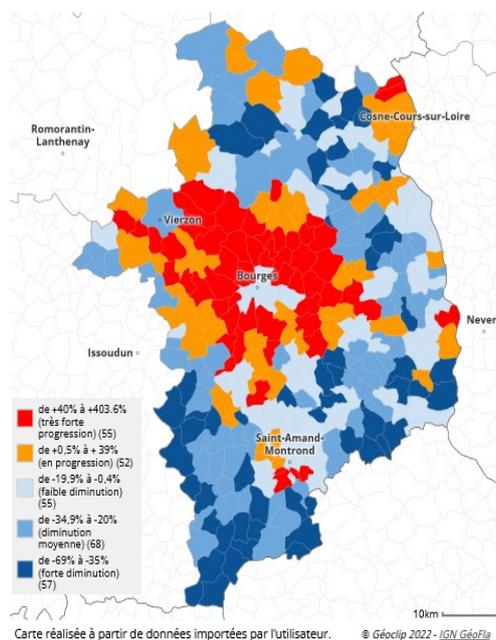
Source : INSEE - RP2019

1. La population

	Cher	Centre – Val de Loire	France métropolitaine
Une population en baisse entre 2013 et 2019			
Nombre d'habitants en 2019 (population municipale)	302 306	2 573 180	65 096 768
Évolution de la population entre 2013 et 2019	- 3,00 %	0,10 %	2,20 %
Une faible densité de population			
Densité ⁴⁰ en habitants/km ² en 2019	41,8	65,7	119,7
Un indice de jeunesse⁴¹ faible			
Indice de jeunesse 2019	0,64	0,82	0,91
Part des moins de 20 ans dans l'ensemble de la population en 2019	21,10 %	23,60 %	23,90 %
Part des plus de 60 ans dans l'ensemble de la population en 2019	32,85%	28,88 %	26,18 %

Evolution de la population entre 1968 et 2019

Source INSEE RP 1968-2019



40 La densité de population est égale au nombre d'habitants au km².

41 L'indice de jeunesse : nombre d'habitants de moins de 20 ans / nombre d'habitants de plus de 60 ans. Un indice de jeunesse supérieur à 1 indique qu'il y a plus de personnes de moins de 20 ans que de plus de 60 ans.

Un seul EPCI (la communauté de communes Terres du Haut Berry) sur seize connaît une augmentation de population (+2 %).

L'évolution de la population est liée à l'apport ou au départ de population du territoire (solde migratoire⁴²) et aux naissances et décès des personnes domiciliées sur ce même territoire (solde naturel⁴³). La variation moyenne annuelle de la population entre 2013 et 2019 a été de -0,5 % due autant au déficit naturel (-0,3 %) qu'au solde migratoire déficitaire (-0,2 %).

Les communes principales cumulent soldes naturel et migratoire négatifs. Seules 12 % des communes du département ont un solde migratoire positif, supérieur à 0,81 %, dont une partie seulement en périphérie de Bourges, Vierzon et Saint-Amand-Montrond.

La densité moyenne du Cher en 2019 est de 41,8 habitants/km², ce qui fait un département rural. Depuis 1975, les villes-centres voient leur densité s'affaiblir (Bourges est passée de 1 030 habitants/km² en 1968, à 939 en 2019), au profit des zones péri-urbaines qui se densifient parfois fortement (par exemple Trouy passant de 34 habitants/km² en 1968 à 171 en 2019). On note aussi une densification de la population le long de l'axe Bourges-Vierzon.

L'indice de jeunesse⁴⁴ du département a diminué entre 1975 et 2019 en passant de 1,3 à 0,64. L'année 2019 marque un vieillissement de la population notamment dans les classes de 50 à 75 ans et une diminution des classes d'âge les plus jeunes de 20 à 24 ans dans le département. Les observations faites pour le département et la région se retrouve pour la France Métropolitaine.

2. Les ménages

	<i>Cher</i>	<i>Centre – Val de Loire</i>	<i>France métropolitaine</i>
<i>Le nombre de ménages progresse moins vite qu'en région Centre et qu'en France</i>			
Nombre de ménages en 2019	142 511	1 167 419	29 198 686
Évolution du nombre de ménages entre 2013 et 2019	0,14 %	2,91 %	5%
<i>La taille des ménages est stable entre 2013 et 2019</i>			
Taille des ménages en 2019	2,06	2,15	2,18
<i>Plus d'un ménage sur 3 est composé d'une personne seule</i>			
Part des ménages d'une personne dans l'ensemble des ménages en 2019	38,3%	36,8%	37%

Les trois villes principales perdent des ménages entre 2013 et 2019 (Bourges -0,62 %, Vierzon -4,58 % et Saint-Amand-Montrond -3,94 %).

42 Le mouvement migratoire (ou solde migratoire) est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours d'une période (INSEE).

43 Le solde naturel (ou accroissement naturel) est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période (INSEE).

44 Un indice de jeunesse supérieur à 1 signifie qu'il y a plus de personnes de moins de 20 ans que de plus de 60 ans. Un indice de jeunesse inférieur à 1 indique une population âgée.

Parmi les communautés de communes et d'agglomération du Cher, on observe une forte augmentation des ménages pour les Terres du Haut Berry (+4,6 %), Cœur de Berry (+2,7 %).

Les communautés de communes Vierzon-Sologne-Berry (-3,2 %) et Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois (-3,1 %) cumulent perte de ménage et perte de population.

On observe une part importante des ménages de petite taille (1 ou 2 personnes), ce qui s'explique notamment par le phénomène de desserrement. Il est caractérisé par la diminution de la taille moyenne des ménages due aux séparations, à l'augmentation des familles monoparentales ou aux jeunes quittant le domicile parental.

Dans le département du Cher, 14 % des ménages sont pauvres en 2019. Cette part est supérieure à la moyenne régionale (13 %) et légèrement inférieure à la moyenne nationale (métropole 14,5 %). Trois EPCI (Berry-Grand-Sud, Trois Provinces et Vierzon-Sologne-Berry) connaissent une forte proportion de ménages pauvres.



Communications électroniques

L'accès aux communications électroniques, que ce soit la téléphonie mobile ou l'Internet est un enjeu majeur dans un département rural comme le Cher, puisqu'il permet l'accès à de nombreux services numériques, aux démarches administratives, au télétravail, etc.

La téléphonie mobile

Les sites mobiles (tout opérateur confondu) sont concentrés autour des grandes villes, notamment aux alentours de Bourges et plus dispersés dans le reste du département.

Depuis le second semestre 2013, la technologie 4G⁴⁵ est déployée dans le Cher, à Bourges et Vierzon et depuis 2014 à Saint-Amand-Montrond. Les bâtiments présents sur le territoire sont couverts à 99 % en 4G par au moins un opérateur, mais certaines zones rurales peu denses du département restent sans couvertures.

La couverture 4G sur l'ensemble du territoire départemental diffère selon les opérateurs, elle est plus importante chez Orange et SFR (98 % chacun), tandis qu'elle n'est que de 93 % pour Bouygues et 91 % pour Free Mobile⁴⁶.

Au nord du département dans le Pays de Sancerre Sologne, notamment aux alentours des communes de Presly au Nord-Ouest, une zone commune sur quatre opérateurs n'est pas couverte par la 4G.

Depuis fin 2020, une cinquième génération de réseaux mobiles « 5G » a été déployée. Elle permettra d'améliorer les services existants et de favoriser le développement de nouveaux services.

Au 1^{er} trimestre 2021, certaines communes du département du Cher sont couvertes par la 5G comme Bourges, Saint-Doulchard, Aubigny-sur-Nère, Dun-sur-Auron, Vierzon, Saint-Florent-sur-Cher, Saint-Germain-du-Puy, La Chapelle-Saint-Ursin, Saint-Amand-Montrond, La Guerche-sur-l'Aubois.

Au second trimestre 2022, 25 % des communes supplémentaires sont couvertes par la 5G, soit 28,57 % des communes couvertes par la 5G dans le département du Cher.

L'aménagement numérique terrestre haut et très haut débit

99,57 % des logements et des locaux à usage professionnel sont éligibles au haut débit ou très haut débit (>30 Mbit/s) grâce aux technologies ADSL, VDSL2, à la Wifimax Radio, au satellite et à la fibre optique (Fibre FttH).

En juin 2022, 194 communes du département bénéficient déjà de la fibre optique. Au cours des 12 derniers mois, la fibre est arrivée dans 74 nouvelles villes dont La Guerche-sur-l'Aubois et Orval. Sur les 187 475 locaux que compte le département, 168 902 sont raccordés à la fibre optique, soit un taux de couverture de plus de 80 %.⁴⁷

45 2G – 3G – 4G correspondent à des générations de normes de téléphonie mobile. La 2G permet des échanges de type voix, la 3G, des échanges voix et données (accès à Internet, visiophonie, visionnage de vidéos...). La dernière génération la 4G correspond au très haut débit en téléphonie mobile.

46 <https://www.ariase.com/couverture/cher-18>

47 <https://www.ariase.com/couverture/cher-18>



Économie

1 – Les caractéristiques des entreprises et des établissements⁴⁸

	<i>Cher</i>	<i>Centre-Val de Loire</i>	<i>France</i>
Caractéristiques des entreprises			
Nombre d'entreprises au 31/12/2020 <i>Insee, SIRENE – activités marchandes hors agriculture</i>	16 745 soit 10,81 % des entreprises régionales	154 861	5 488 662
Taux de création d'entreprises ⁴⁹ en 2021 <i>Insee, SIRENE – activités marchandes hors agriculture</i>	16,77%	17,72%	17,66%
Caractéristiques des établissements			
Nombre d'établissements actifs au 31/12/2020 (ensemble des activités, hors défense et employeurs particuliers) <i>Insee, CLAP</i>	9 157 soit 11,70 % des établissements régionaux	78 258	2 204 425
Taux de création d'établissements ⁵⁰ en 2021 <i>Insee, REE (Sirène)- activités marchandes, hors agriculture</i>	36,23%	39,88%	48,99 %
Postes salariés par secteurs d'activité			
Nombre de postes salariés au 31/12/2020 <i>(Insee, CLAP, champ : ensemble des activités)</i>	92 447	865 231	24 490 124
<i>Part de l'agriculture, sylviculture et pêche</i>	2,7%	1,6%	1,1 %
<i>Part de l'industrie</i>	19,5%	17,0%	12,7%
<i>Part de la construction</i>	5,2%	6,4%	6,2%
<i>Part du commerce, transports et services divers</i>	37,4%	41,6%	47,3%
<i>Part de l'administration publique, enseignement, santé et action sociale</i>	35,2%	33,4%	32,7%

48 Il ne faut pas confondre l'**entreprise** qui est une unité économique et juridique, avec l'**établissement** qui est une unité de production (par exemple une usine, une boulangerie...).

49 Rapport du nombre de création d'entreprises d'une année au stock d'entreprises au 1^{er} janvier de cette même année (*INSEE*).

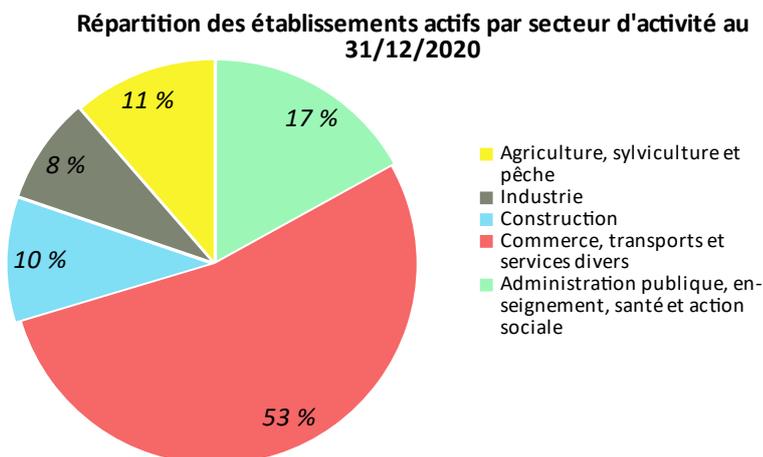
50 Rapport du nombre de création d'établissements d'une année au stock d'établissements au 31 décembre de l'année précédente. (*INSEE*)

Les caractéristiques des entreprises

En 2021, 2 809 entreprises ont été créées contre 1 719 en 2012. 2 229 sont des entreprises individuelles (79,35 %), un chiffre supérieur à celui de la région (75,84 %).

En 2022, 121 entreprises ont été en situation de défaillance⁵¹. Depuis 2010, entre 200 et 300 entreprises sont en situation de défaillance ou de dépôt de bilan chaque année dans le département du Cher.

Les caractéristiques des établissements



Source : Insee, CLAP - Champs : ensemble des activités

Les établissements des secteurs agricoles, sylvicoles et piscicoles représentent 11,3 % de l'ensemble, soit beaucoup plus que la moyenne régionale (7,4 %) et nationale (4,8 %).

Le Cher compte 92 447 postes salariés dans les établissements dont la part du « commerce, transports et services divers » est de 37,4 %.

82,39 % des établissements du Cher ont moins de 10 salariés (7,89 % n'ont pas de salariés), et seuls 3,34 % ont plus de 50 salariés.

2 – Le tissu économique (secteur marchand)

Les grands secteurs d'activité

Les industries traditionnelles du Cher étaient orientées vers la métallurgie qui a décliné début XX^e siècle, la porcelaine et les chaussures. Les évolutions technologiques et concurrentielles ont entraîné le déclin de certaines industries, et la restructuration d'autres secteurs, notamment vers l'industrie de la défense.

La zone d'emploi de Bourges concentre surtout des établissements relevant du secteur tertiaire (commerces, services...) et de l'administration publique. On y trouve de grandes entreprises industrielles du secteur de la construction aéronautique et spatiale ainsi que des industries agro-alimentaires. Dans sa partie sud on retrouve les secteurs du bois, papier, carton et imprimerie, la fabrication de produits métalliques, l'habillement, le cuir et surtout les métiers d'art dans les secteurs de la bijouterie.

51 « Une entreprise est en situation de défaillance ou de dépôt de bilan à partir du moment où une procédure de redressement judiciaire est ouverte à son encontre. Cette procédure intervient lorsqu'une entreprise est en état de cessation de paiement, c'est-à-dire qu'elle n'est plus en mesure de faire face à son passif exigible avec son actif disponible ». Attention, toutes les défaillances ne donnent pas lieu à des cessations d'activités.

La zone d'emploi de Vierzon a un passé fortement industriel, mais les secteurs concernés sont devenus fragiles comme la métallurgie et l'industrie chimique. En 2020, la zone d'emploi se concentre essentiellement sur des établissements relevant du secteur tertiaire.

Le département du Cher comptait, au 31 décembre 2020, 773 **établissements industriels**⁵². 19,5 % des postes salariés de tous les établissements actifs (hors administration, action sociale, enseignement et santé) sont occupés dans l'industrie.

Le secteur des **services aux entreprises** est le principal employeur de la région Centre-Val de Loire et maintient sa position de 2^{ème} filière créatrice d'emplois depuis 2000. Ces services se sont développés notamment grâce aux avancées technologiques : utilisation des TIC (Technologies de l'Information et de la Communication), mais aussi à la modernisation des moyens de production (machines numériques...).

Ces services aux entreprises peuvent être découpés en trois types :

- les services opérationnels (les ressources humaines, les sociétés de nettoyage...) représentent 55 % des effectifs. À Bourges, on trouve ONET Services (450 employés), AMSIC II (250 salariés) et Derichebourg Propreté (354 salariés) ;
- le conseil – ingénierie (informatique, communication, comptabilité, etc) : à Bourges, il y a le centre d'appel (relations clients) Printania – Bouygues Telecom (370 salariés) ;
- le transport et la logistique : à Bourges ou à Saint-Doulchard d'importants établissements de transport routier, de fret inter-urbains ou de proximité sont installés tels que TRANSCAT (179 employés), Darfeuille Services (118 employés) ou Le Seyec (79 employés).

En 2021, le Cher compte 1 223 **commerces**, soit 12,23 % des commerces de la région Centre-Val de Loire. L'offre commerciale est concentrée sur les communes à plus forte population : Bourges, Saint-Doulchard, Saint-Germain-du-Puy, Saint-Amand-Montrond, Vierzon, Saint-Florent-sur-Cher.

Zones d'accueil pour les entreprises (hors zones commerciales)

Dans l'agglomération de Bourges, les parcs d'activités sont principalement situés au sud-ouest à proximité de l'échangeur autoroutier (Parc de l'Aéroport, Parc de Varennes...) et d'autres en zone franche urbaine (Pôle de la Chancellerie, Parc Prospective-Montboulin, Parc Comitec...). Une autre zone d'activité s'est créée sur le site des anciens établissements militaires « Lahitolle ». D'autres zones d'activités sont installées dans les communes périphériques comme le parc de Bois de Givray à Trouy, le Porche à Plaimpied-Givaudins et les Parcs César, Orchidées et Les Chaumes à la Chapelle-Saint-Ursin...

Saint-Amand-Montrond compte 4 zones d'activités (Pelletier-Doisy (23ha), Georges Pompidou, Henriette (17ha) et Charles de Gaulle (29ha)). D'autres zones sont en cours d'équipements.

La commune de Vierzon, grâce à la jonction de plusieurs d'autoroutes A71, A20, A85 en direction des grandes capitales régionales et de deux axes ferroviaires, s'est développée d'importantes zones d'activités et de plate-formes logistiques (parc technologique de Sologne, parc d'activité des Forges, parc d'activités du Vieux Domaine avec le centre Berry logistique...).

Les pépinières d'entreprises et hôtels d'entreprises :

- À Bourges, l'hôtel d'entreprise et Ateliers du Technopôle Lahitolle (entreprises du tertiaire) ;
- A Vierzon, le parc technologique de Sologne (Pépinière d'entreprises Antoine de Saint-Exupéry et hôtel d'entreprises Célestin Gérard).

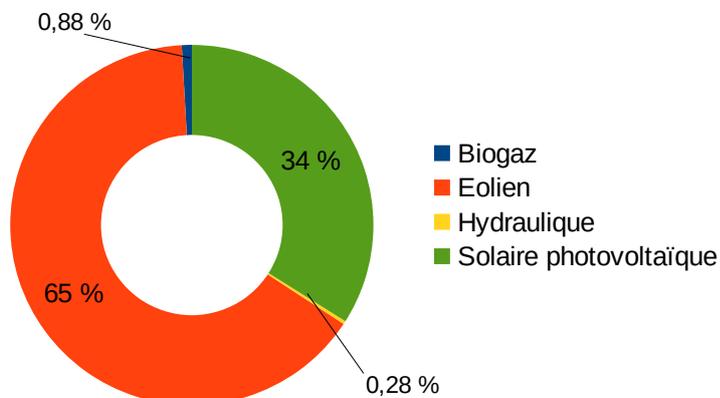
52 INSEE, Clap, établissements actifs au 31/12/2020



Énergies renouvelables⁵³

Source : SDES

La production d'énergie renouvelable dans le Cher



L'énergie éolienne

Les zones d'implantation des éoliennes sont limitées du fait de nombreuses contraintes telles que les zones de coordination de radar (radar de Météo France, les radars d'Avord, etc.), les parcs naturels régionaux ou zones dites « naturelles », la présence de patrimoine (monuments, sites classés, etc.), les zones aéroportuaires, certains paysages remarquables.

Dans le Cher au 31/12/2021, on compte 23 installations raccordées, pour une puissance de 235 mégawatts (MW). Entre le 1^{er} janvier 2019 et le 1^{er} janvier 2022, la puissance raccordée a augmenté de près de 72 %.

L'énergie photovoltaïque

Le potentiel dans le Cher (lié à la durée annuelle d'ensoleillement) est dans la moyenne nationale.

Fin 2021, le département du Cher compte 3 732 installations solaires photovoltaïques, pour une puissance de 123MW.

L'énergie hydroélectrique

Le potentiel dans le Cher est très modeste, du fait de faibles pentes, d'étiages longs et marqués, et de l'importance des cours d'eau de faible débit, ce qui ne permet que des puissances limitées.

Fin 2021, le département du Cher compte 6 installations hydrauliques (Centrale des Forges à Vierzon, Micro-centrale électrique à Châteauneuf-sur-Cher, Moulin de la Roche à Lury-sur-Arnon, Moulin du Breuil à Lapan, Moulin de Bablou à Allouis et Barrage de l'Abattoir à Vierzon), pour une production de 2 677,83 MWh.

53 On appelle énergies renouvelables, les énergies issues de sources non fossiles renouvelables et théoriquement inépuisables. Il existe plusieurs formes d'énergies renouvelables, notamment l'énergie générée par le soleil (photovoltaïque ou thermique), le vent (éolienne), l'eau des rivières et des océans (hydraulique, marémotrice...), la biomasse, qu'elle soit solide (bois et déchets d'origine biologique), liquide (biocarburants) ou gazeuse (biogaz) ainsi que la chaleur de la terre (géothermie).

La géothermie

Le Cher est principalement concerné par la géothermie très basse énergie⁵⁴ dont le potentiel a été identifié comme favorable.

Fin 2021, le département comptait 58 installations géothermiques pour une production de 5,4 GWh.

La biomasse

Le bois-énergie

La récolte de bois énergie dans le Cher est de 79 milliers de m³ en 2019, ce qui représente 19 % de la récolte totale. Elle est en augmentation depuis 2009.

En 2020, le département du Cher compte 25 chaufferies collectives industrielles pour une puissance minimum de 36,98 MW. Une structure d'approvisionnement existe dans le Cher à Saulzais-le-Potier (SCIC Berry Énergie Bocage). Le département compte également trois plate-formes de production et stockage de bois énergie :

- Véolia Environnement à Bourges,
- SCIC Berry Énergie Bocage à Saulzais le Potier,
- Unisylva à Sancoins.

Le biogaz ou méthanisation

En 2021, le département compte 3 installations pour une puissance de 3MW.

Le département a connu une très faible dynamique en matière de projets de méthanisation malgré le potentiel présent. Cependant, on note un rebond depuis 2017, et actuellement une quinzaine de projets sont en réflexion répartis sur l'ensemble du territoire départemental.

54 La géothermie très basse énergie exploite l'énergie naturellement présente dans le sous-sol à quelques dizaines de mètres et à une température inférieure à 30°C, ainsi que les aquifères qui s'y trouvent. On l'utilise surtout pour le chauffage des habitations et les réseaux de chaleur.



Transports et déplacements

Les infrastructures de transport

Le département du Cher, situé au centre du territoire national métropolitain, constitue une zone de transit entre le Bassin Parisien et le Massif Central et de lieu de passage entre le Val de Loire et la Bourgogne.

	Cher	Centre-Val de Loire	France métropolitaine
Autoroutes	124 km	980 km	11 677 km
Routes nationales	81 km	342 km	9 551 km
Routes départementales	4 604 km	27 707 km	378 693 km
Longueur du réseau ferré en km	230 km dont 125 km électrifiés	1 993 km dont 1 046 km électrifiés	27 483 km dont 16 067 km électrifiés

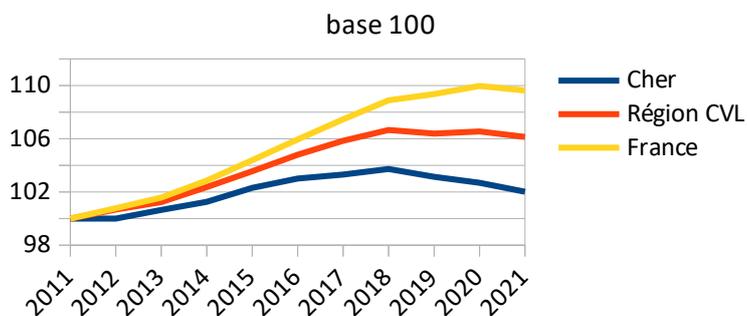
Source : SDES, au 31/12/2019

Le parc de véhicules et l'équipement des ménages

Depuis 2018, le nombre de véhicules roulant à l'électrique et à l'hybride rechargeable a augmenté ; et parallèlement, le parc de véhicules gazole diminue.

Le taux d'équipement automobile des ménages dans le Cher est de 81 %, supérieur au taux en France métropolitaine. Il s'agit d'un département rural avec un maillage plus distendu des transports en commun, ce qui implique un recours à la voiture plus important.

Evolution du parc de véhicules particuliers entre le 1er janvier 2011 et le premier janvier 2021



L'économie des transports

Au 31 décembre 2015, le Cher compte 475 établissements de transport et entreposage, soit 7,5 % de moins qu'en 2009. La grande majorité des établissements appartient au sous-secteur des transports terrestres et par conduites (type oléoducs).

Les établissements de transports comptent 4 817 salariés dans le département, soit 9,8 % des effectifs de la région Centre-Val de Loire.

Les déplacements de voyageurs

En 2018, 115 914 personnes travaillent dans le département du Cher dont 70 326 ont un travail en dehors de leur commune de résidence. La voiture individuelle est majoritairement utilisée pour les trajets domicile-travail, ce qui est peu surprenant dans un département rural. Les déplacements domicile-travail se font majoritairement entre les agglomérations de Bourges, Vierzon et Saint-Amand-Montrond, et entre Bourges et les communes de sa périphérie. On observe également des échanges entre Aubigny-sur-Nère et Argent-sur-Sauldre, ainsi qu'autour du pôle d'emploi d'Avord. On note enfin des échanges avec le pôle de Nevers et avec celui de Cosne-Cours-sur-Loire.

Le transport collectif interurbain est organisé par le Conseil régional, par le biais du réseau Rémi. Il est composé de 10 lignes régulières, 88 services à la demande et 220 lignes scolaires qui transportent chaque jour près de 16 500 élèves entre leur domicile et leur établissement scolaire.

Sur Bourges et ses environs (20 communes), le transport collectif urbain est géré par le réseau Agglobus (couvrant les 17 communes de la communauté d'agglomération Bourges Plus, ainsi que les communes de Fussy, de Pigny et de Saint-Florent-sur-Cher).

Sur la commune de Vierzon, on compte 6 lignes régulières, complétées par un service à la demande (CréaVib').

La commune de Saint-Amand-Montrond dispose d'une navette gratuite, Pépita, qui dessert 34 points d'arrêts dans le centre-ville et sa périphérie.

Concernant les déplacements cyclistes, la ville de Bourges ne cesse de se développer avec des pistes séparées des véhicules (28 km de rocade verte et 13,6 km de pistes en site propre) et des axes partagés (12 km de double-sens cyclables dans 65 rues, et 19,6 km de bandes cyclables). Dans le département du Cher, il faut aussi citer l'existence d'un tronçon du parcours de la Loire à vélo. C'est un itinéraire balisé et sécurisé de 900 kilomètres entre Cuffy, dans le Cher et Saint-Brévin-les-Pins, en Loire-Atlantique.

L'accidentalité dans le département du Cher

Dans le département du Cher, on constate entre les périodes 2009-2013 et 2014-2018 une baisse du nombre d'accidents corporels (-42%), du nombre de blessés (-40%) et du nombre de tués (-29%).

Les émissions de gaz à effet de serre

Représentant 36 % des émissions totales de la région en 2018, le secteur des transports routiers en est le premier émetteur devant les secteurs de l'agriculture et de l'industrie. Ces émissions sont en diminution de 16 % entre 2008 et 2018.

Outre les émissions de GES, le secteur des transports est également un gros producteur de polluants à effet sanitaire, notamment 66 % des émissions d'oxydes d'azote, 27 % des émissions d'hydrocarbures aromatiques polycycliques et 11 % des émissions de particules fines de moins de 2,5 µm en 2018.



La forêt et la filière bois

Sources : DRAAF Centre Val de Loire

Le Cher est, aujourd'hui, couvert par 189 000 hectares de forêt dont 97 % est considérée en forêt fermée. Les surfaces boisées représentent 19 % de la forêt régionale. Le taux d'accroissement moyen annuel de la surface forestière entre 1985 et 2019 dans le département est situé entre 0,3 et 0,7 %/an.

Le taux de boisement du département est de 26 %. Il est un peu plus élevé que la moyenne nationale (31 %) (IGN).

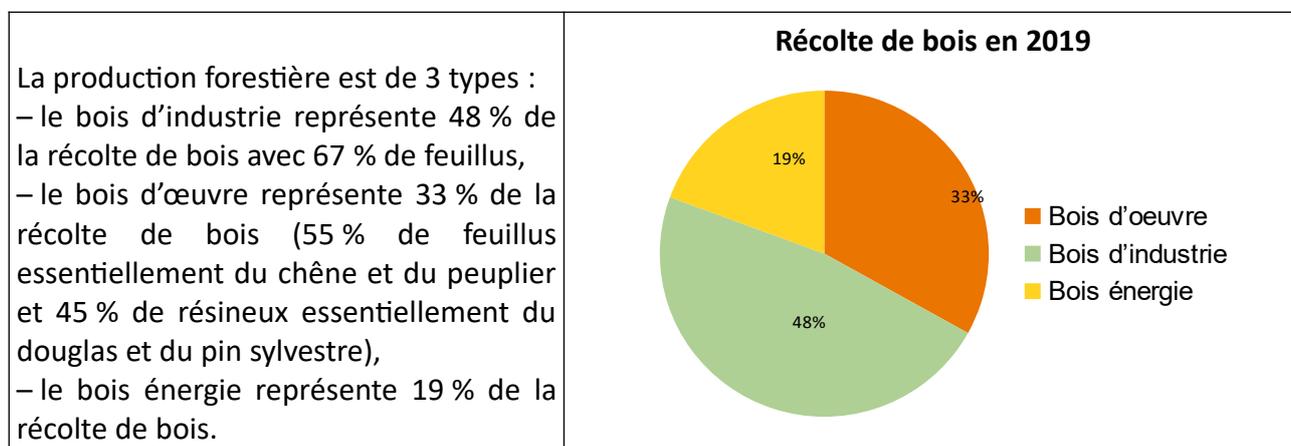
Sur les 189 000 hectares de forêt, 181 000 hectares sont de la forêt de production parmi lesquels 175 000 hectares sont de la forêt de production avec un couvert recensable.

Les peuplements des forêts de production du Cher proviennent de deux origines différentes :

- issus de rejets : 7 Mm³ soit 21 % du volume ;
- issus de semences : 28 Mm³ soit 79 % du volume.

La production de la forêt dans le département s'élève à 1,1 millions de m³ (Mm³) dont 1 Mm³ est réalisée en forêt privée. La production, en forêt privée, s'élève à 6,1 m³/hectare/an.

Dans le Cher, le volume exploité est de 406 836 m³ en 2019, soit 20 % du volume exploité dans la région Centre. Les récoltes de bois ont connu une forte augmentation ces dernières années.



La forêt publique est minoritaire avec 26 000 hectares et est classée en deuxième place de la région. La forêt publique est essentiellement domaniale et est gérée par l'Office National des Forêts (ONF). Dans le Cher, on cite les forêts domaniales de Vierzon, d'Allogny et de Vouzeron.

La forêt privée domine à 86 % dans le département du Cher (88 % en région Centre). Elle est majoritairement constituée de grands domaines privés (155 000 hectares - 86 %) appartenant à des propriétaires ou groupements privés). Elle est peu morcelée (85 % de la forêt privée est

constituée d'ensembles d'un seul tenant de 10 hectares et plus, 75 % en région Centre, 50 % en France).

Les enjeux de gestion de la forêt sont de mobiliser le volume bois, soutenir les marchés des différentes catégories de récolte de bois, assurer le marché local du bois-énergie, promouvoir la gestion durable, maintenir dans les massifs des zones favorables à la biodiversité et créer des zones de conservation faunistique et floristique et maintenir le bon équilibre agro-sylvo-cynégétique actuellement rompu dans certains secteurs du département (Sologne du Cher).

Le plan simple de gestion (PSG) est un outil pratique pour aider le propriétaire afin de :

- mieux connaître son bois ou sa forêt ;
- définir des objectifs et faciliter les choix et décisions à prendre ;
- prévoir un programme précis de coupes et travaux ;
- établir un bilan périodique ;
- intéresser ses héritiers au patrimoine forestier familial.

Dans le Cher, une part importante de la forêt privée est gérée selon un plan simple de gestion agréé : 65 % de la surface de forêt privée soit 864 PSG en cours de validité (source CRPF Centre).

Récoltes, exploitation et certification

Dans le département du Cher, le nombre des exploitations forestières est en baisse de 20 %. Il passe de 39 en 2005 à 31 en 2018. 407 Mm³ ont été récoltés en 2019.

Le nombre de scieries du Cher est stable soit 9 en 2018. Le volume de sciage est de 33Mm³ en 2019 sur le Cher, en baisse de 33 % entre 2010 et 2019.

La récolte de bois-énergie dans le Cher est de 78Mm³ en 2019, ce qui représente 19 % de la récolte totale.

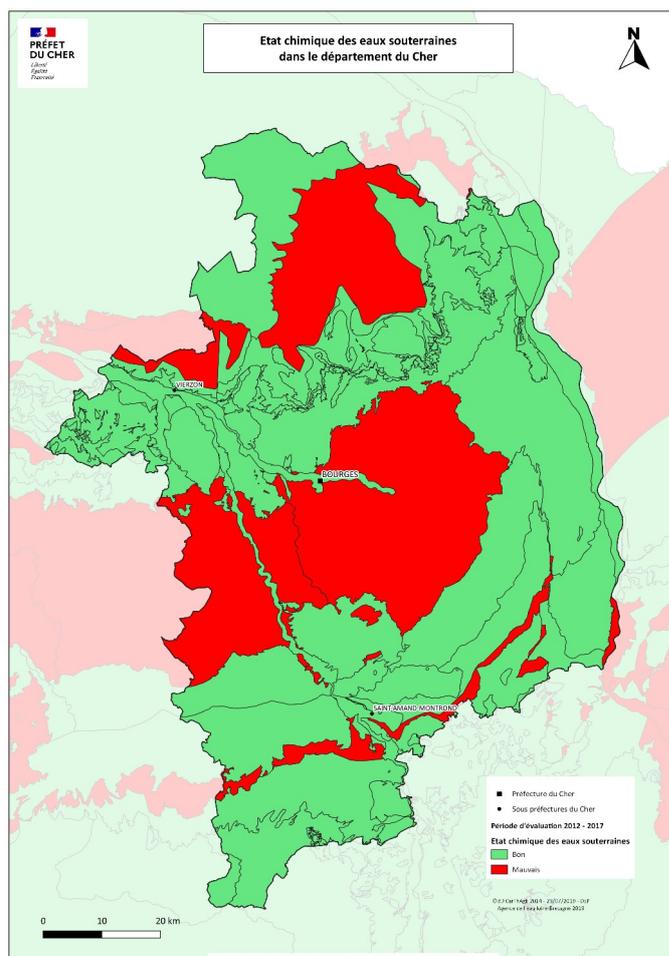
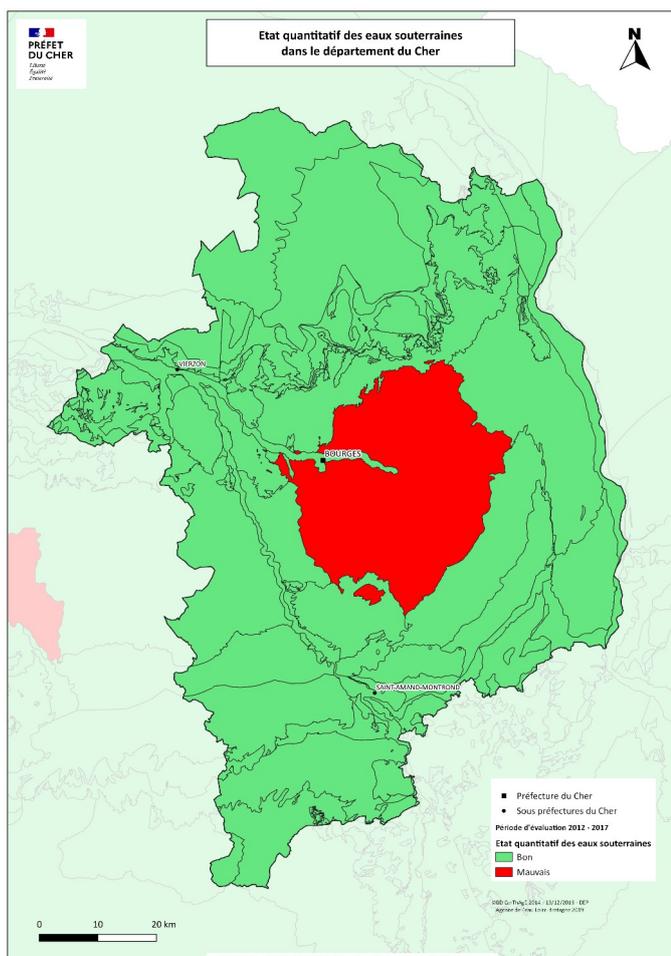
Le Cher compte 25 chaufferies collectives ou industrielles au bois et compte trois plate-formes de production et stockage de bois énergie (Dufeu-Véolia à Bourges, SCIC Berry Énergie Bocage à Saulzais le Potier et Unisylva à Sancoins).



La ressource en eau

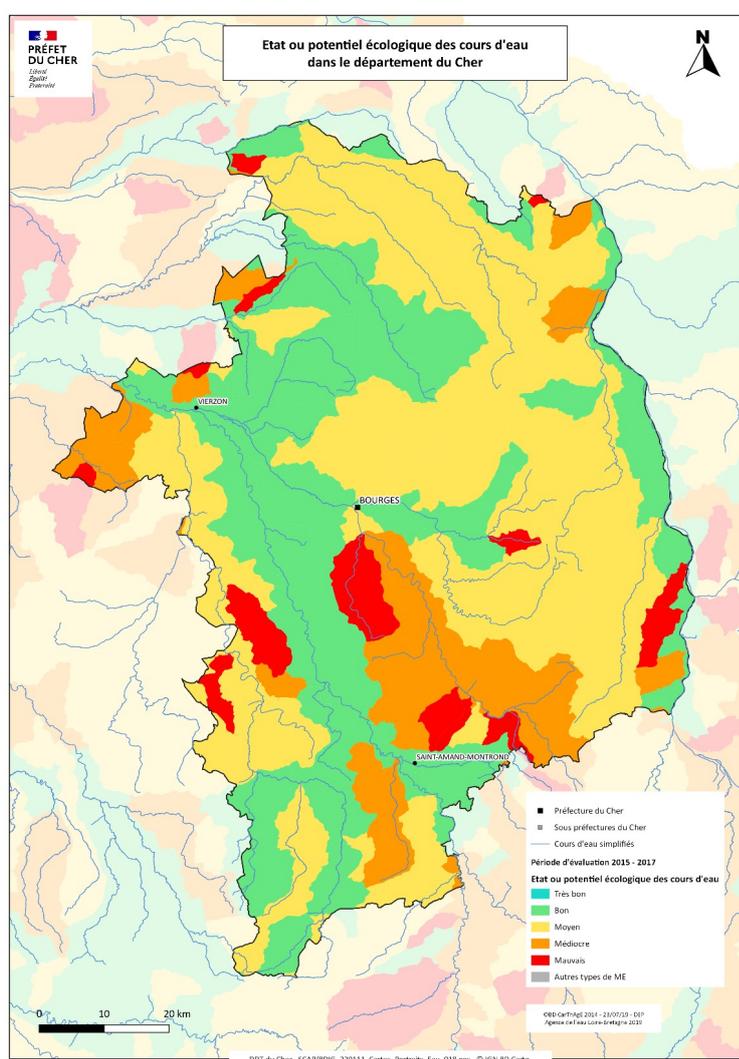
États de l'eau et préservation de la ressource

Le bon état d'une eau souterraine⁵⁵ est l'état atteint par une masse d'eau souterraine lorsque son état quantitatif et son état chimique sont au moins « bons ».



55 Les eaux souterraines proviennent de l'infiltration des eaux de pluie dans le sol. Celles-ci vont s'infiltrer à travers des fissures de roches jusqu'à la rencontre d'une couche imperméable. Là, elles s'accablent en saturant d'humidité le sous-sol et en formant ainsi un réservoir d'eau souterraine appelé aquifère. L'eau souterraine se déplace jusqu'à ce qu'elle se déverse dans un autre aquifère, lac, rivière, océan.

L'état écologique d'une eau de surface⁵⁶



56 **Les eaux de surface** (ou eaux superficielles) sont des eaux qui s'accumulent sur le sol ou dans un cours d'eau, dans le lit d'une rivière, d'un lac, d'une zone humide, d'une mer ou d'un océan. Ces eaux sont naturellement alimentées par les précipitations et naturellement perdues par l'évaporation et l'infiltration souterraine dans le sol. Le réseau hydrographique du département du Cher représente environ 5 500 km de cours d'eau. On y recense également presque 8 000 plans d'eau de tailles variables.

La gestion de l'utilisation de l'eau

Les prélèvements en eau sont soumis à autorisation ou déclaration en fonction des volumes prélevés sur la ressource (article R 214-1 du code de l'environnement). Les prélèvements d'eau désignent les volumes d'eau douce extraits définitivement ou temporairement d'une source souterraine ou de surface et transportés sur leur lieu d'usage.

Le département du Cher possède environ 9 000 km de réseau d'eau potable qui sont plus ou moins anciens ; la plupart des réseaux sont antérieurs à 1980. La perte en eau des réseaux est estimée en moyenne pour le département à 1,9 m³/km, ce qui représente 6,25 millions de m³/an, soit la consommation de 145 000 habitants.

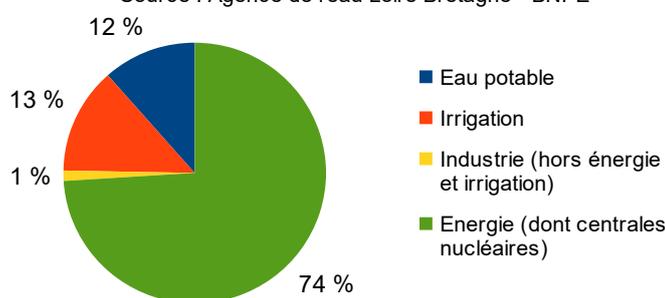
Dans le département du Cher, le rendement moyen des réseaux de distribution est de 75 % contre 79 % pour la France entière.

Les utilisations de l'eau sont traditionnellement réparties en quatre secteurs :

- domestique (dont utilisations municipale, commerciale et gouvernementale),
- agricole (élevages et irrigation),
- industrielle,
- énergétique.

Répartition des prélèvements en eau par usage dans le département du Cher en 2019

Source : Agence de l'eau Loire Bretagne - BNPE



Dans le Cher, la centrale nucléaire de Belleville-sur-Loire représente la plus grosse part des volumes d'eau prélevés : 74 %, avec 159 millions de m³ pour l'année 2019. Environ 70 % de cette eau n'est pas consommée mais rejetée dans le milieu naturel.

Lutte contre la pollution de la ressource en eau :

La pollution de la ressource peut être d'origine industrielle, agricole, domestique ou accidentelle (déversement accidentel de produits toxiques). La lutte contre la pollution des eaux passe par les bonnes pratiques des usagers de l'eau et des milieux aquatiques : épurer les eaux usées sous forme d'assainissement, réduire les risques de pollution accidentelle, limiter le transfert des polluants issus de l'agriculture vers les milieux aquatiques avec interdiction de traitement des fossés, réglementer la fertilisation des sols en agriculture, réduire l'utilisation de produits pesticides, atteindre l'objectif de réduire les usages de produits phytosanitaires de 50 % d'ici 2025 et de diminuer de 50 % l'utilisation agricole du glyphosate déjà interdit depuis 2019 pour les non-professionnels, respecter le « bien vivre ensemble » en formalisant les engagements des agriculteurs du département du Cher à respecter des mesures de protection des personnes habitant à proximité lors de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques en agriculture.

Il existe différents organismes départementaux de préservation de la ressource en eau

- Mission Inter-Services de l'Eau et de la Nature (MISEN) ;
- la police de l'eau et des milieux aquatiques ;
- la cellule de l'eau ;
- le CODERST (Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques) qui sont placés sous l'autorité du préfet et du procureur de la République.

L'alimentation en eau potable

La **distribution** de l'eau potable est un service public confié aux communes ou à leurs groupements (syndicats, communautés de communes), qui en déterminent librement leur mode de gestion : soit elles assurent directement ce service sous la forme d'une régie, soit elles le délèguent à une entreprise privée (affermage). Pour permettre sa consommation sans risques pour la santé humaine, l'eau brute fait l'objet d'un traitement de potabilisation. Cette eau potable est ensuite stockée puis distribuée par un réseau de canalisations jusqu'aux lieux d'utilisation.

Le contrôle de la qualité de l'eau potable. La qualité de l'eau potable est surveillée par l'Agence Régionale de Santé (ARS). La qualité bactériologique des eaux distribuées, la teneur en nitrates ainsi que la teneur en pesticides forment des indicateurs qui sont ensuite croisés pour déterminer la qualité de l'eau potable. Globalement pour le département du Cher, l'eau potable est de bonne qualité bactériologique et physico-chimique à de rares exceptions près. Les conduites composant le réseau d'eau potable sont composées de différents matériaux, notamment du PVC. Les conduites en PVC datant d'avant 1980 font actuellement l'objet d'une surveillance particulière, car elles peuvent libérer dans l'eau du chlorure de vinyle monomère (ou CVM), présentant potentiellement un risque pour la santé.

En 2014, la population du département du Cher est alimentée par 74 **captages d'eau potable** en service, dont 43 qui bénéficient de périmètres de protection⁵⁷ institués par déclaration d'utilité publique. 25 doivent être protégés (ou abandonnés si la procédure ne peut aboutir). Environ 80 % des ouvrages donnant accès à l'eau sont sécurisés par un dispositif anti-intrusion. 80 % de la population du Cher bénéficie de solutions de secours en cas de problèmes. 70 % de la population du Cher est alimentée par des captages protégés.

L'assainissement

Il consiste à traiter les eaux usées domestiques de manière à ce que les rejets d'eau vers le milieu naturel puissent être réalisés en préservant les ressources en eau et les milieux aquatiques. Pour collecter les eaux usées domestiques, il existe deux possibilités en fonction du zonage d'assainissement de la commune :

- le raccordement des zones d'habitation au réseau d'assainissement communal (collectif) ;
- l'assainissement individuel (type fosse toutes eaux et système de filtration).

L'assainissement collectif : l'ensemble des eaux rejetées par les habitations constitue les eaux usées qui sont collectées par un le réseau pour être épurées dans des stations d'épuration. Les eaux propres sont ainsi rejetées dans les milieux naturels.

En 2019, le Cher comptait 93 stations d'épuration dont 37 ont plus de 30 ans et 16 plus de 40 ans. L'âge médian des stations d'épuration du département est de 25 ans contre 15 ans en France.

L'assainissement non collectif (ANC) : il s'agit d'une installation individuelle de traitement des eaux usées. Ce dispositif concerne les habitations, ou bâtiments publics non desservis par un réseau public de collecte des eaux usées et qui doivent par conséquent traiter eux-mêmes leurs eaux usées avant de les rejeter dans le milieu naturel. Les ANC sont contrôlés par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

En 2019, le département du Cher comptait 26 SPANC : 13 pour des communautés de communes, 10 pour des communes, 2 pour des syndicats intercommunaux à vocations multiples (SIVOM) et 1 pour une communauté d'agglomération.

57 Contre les pollutions locales, ponctuelles et accidentelles, la réglementation instaure ainsi des périmètres de protection autour des captages d'eau, mis en œuvre par les Agences Régionales de Santé (ARS) en fonction de la vulnérabilité de l'ouvrage.